



MAIRIE

13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS

7^e SECTEUR

PROCES VERBAL IN EXTENSO

DU

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

SÉANCE du

**MERCREDI 29 MARS 2017
Bastide Saint-Joseph
72 Rue Paul Coxe - 13014 MARSEILLE**

BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour !

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 2 février 2017

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur le procès-verbal in extenso de la séance du Conseil d'Arrondissements du 2 février 2017 ?

(Aucune remarque)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2017 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Je tiens à signaler l'absence de Mme CESARI, notre sténotypiste, aujourd'hui remplacée par Mme Sylvie BRIANT, à qui nous souhaitons bon courage pour cette séance.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour, avec comme premier rapport la présentation du Compte d'exécution de l'Etat Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour 2016. Je cède donc ma place à la 1^{ère} Adjointe, Mme Sandrine D'ANGIO.

(M. RAVIER sort de la salle et cède la Présidence à la tribune à Mme D'ANGIO)

RAPPORT N° 17-14 7S FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour 2016.

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Mes chers collègues, je vais donc vous présenter l'exécution de l'Etat Spécial de notre secteur pour l'exercice 2016. Ce document comptable constate les réalisations effectuées suite aux crédits votés et restes à réaliser par rapport à la Dotation Globale d'Arrondissements. Pour l'exercice 2016, le Budget de Fonctionnement alloué a été de 2 408 809 € et le Budget d'Investissement de 304 944 €.

Le Budget de Fonctionnement 2016 comprend : la dotation de fonctionnement allouée ajoutée au report de 2015, soit 4 696 616,03 €. Le total des réalisations mandatées sur l'année était de 2 499 099, 68 €. Le total des dépenses engagées, mais non mandatées s'élève à 845 981,25 €. Le taux de réalisation du fonctionnement est de 71,20 %. Le report de fonctionnement pour 2017 s'élève à 1 351 535,10 €.

Le Budget d'Investissement 2016 comprend : la dotation d'Investissement allouée correspondant aux 2 € par habitant. Le report de 2015, soit 834 864,05 €. En 2016, le total des réalisations mandatées sur l'année est de 190 811,57 €, ajouté au montant des dépenses engagées non mandatées pour un montant de 548 655,53 €. Le taux de réalisation est de 88,57 %. Le report pour 2017 s'élève à 95 396,97 €.

Ces chiffres traduisent de manière comptable l'action de la Mairie de Secteur : une action claire et transparente, qui se décline dans tous les domaines de compétence. J'apporterai quelques compléments d'information à ce rapport qui permettront sans doute de répondre déjà à des questions que vous seriez tentées de me poser.

Tout d'abord, il est important de souligner la nette progression du taux de réalisations tant en fonctionnement qu'en investissement : une progression significative en Investissement, à un taux de 88,55 %, et une augmentation de près de 10 points en Fonctionnement, puisque nous passons de 61,4 % en 2015 à 71,2 % en 2016.

L'urgence, en 2014, lors de l'entrée en fonction de notre équipe, était de placer nos concitoyens au centre des préoccupations de la Mairie de Secteur. Cette nécessité passe par une méthode d'inventaire et d'audit qui nous a pris beaucoup de temps vu l'état déplorable dans lequel ce territoire avait été laissé et ses habitants abandonnés.

Malgré le temps des diagnostics et des audits, la Mairie de Secteur n'a pas failli à sa mission de proximité, la vraie proximité : celle qui améliore chaque jour le cadre de vie de chacun d'entre nous, celle qui donne l'accessibilité à la culture et au sport au plus grand nombre. Cette proximité qui redonne à nos arrondissements la fierté d'être aussi le cœur battant de Marseille.

Par sa politique associative, la Mairie de Secteur soutient au quotidien et s'engage aux côtés des associations ou clubs sportifs par son apport logistique, par le développement des conventions d'objectif aussi vertueuses que respectueuses des intérêts de la population et des bénévoles.

Par sa politique culturelle, la Mairie de Secteur a fait de l'accessibilité à la culture l'une de ses priorités. La définition d'une politique culturelle à la destination du jeune public est une volonté affichée et clairement affirmée.

Une programmation « jeune public » a donc été proposée. La participation à de nombreux projets comme, par exemple, le soutien important de la Mairie de Secteur au projet « La classe aux chansons », projet qui, hélas, n'a pas été soutenu par la Mairie des 15^e et 16^e arrondissements. Pourtant bon nombre de ce secteur y participent. Nous avons même dû accueillir des naufragés de la culture et financer « La classe aux chansons » à plusieurs écoles du 8^e secteur.

On ne peut pas parler de la culture sans parler aussi du sport, quand on sait combien il est important dans notre secteur, si riche en champions, en privilégiant le soutien à l'enseignement de proximité et en mettant en lumière la boxe, par exemple, avec « Challenge Boxing » ou le football. Avec le tournoi national du Burel, la Mairie de Secteur tient à maintenir des financements permettant tant l'apprentissage que l'éducation.

Quant au rôle de la Mairie de Secteur auprès des écoles, si nous regrettons de ne pas en avoir l'entretien –oui, nous le regrettons–, car avant que vous ne brandissiez une fois de plus un tableau avec des indicateurs complètement faux, distant des travaux supposés non faits, je persiste et signe, moi qui suis les dossiers des écoles et suis au quotidien aux côtés des parents, des enfants et des enseignants, je sais combien la Mairie Centrale est loin des attentes et des besoins réels de nos écoles.

Quant aux équipements sportifs, M. MIRON, je ne vous étonnerai pas quand je vous dis que nos équipements transférés ont été purement et simplement abandonnés pendant plus de 20 ans. Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir fait en tout juste trois ans ce que, vous, d'un côté et de l'autre, vous n'avez pas fait ou pas voulu faire depuis plus de 20 ans.

Toutefois, je peux vous assurer que les travaux incombant à la Mairie de Secteur ont été, sont et seront faits.

Pour finir avec nos écoles, avec les moyens qui sont les nôtres, la Mairie de Secteur propose et soutient, entre autres, des projets éducatifs aussi bien en sport qu'en culture, sans oublier la volonté de notre Maire de penser à nos seniors avec la mise en place de sorties organisées comme à nos anciens combattants avec un soutien total aux organisations patriotiques.

En Fonctionnement, je soulignerai aussi l'entretien des jardins, les améliorations apportées aux centres d'animation comme à Saint-Jérôme, par exemple, à l'Espace Culturel Busserine, mais aussi la Fête des Familles, les Médiévales, les Marseillaises, le Spectacle de Noël pour plus de 4 300 personnes, les 20 000 goûters pour les enfants des écoles de notre secteur, les illuminations de Noël, et pour les enfants de nos centres aérés, les sorties, les animations, le spectacle de Noël également, le carnaval, etc..

Nous avons fait le choix de travailler pour nos concitoyens, de servir les Marseillais des 13^e et 14^e Arrondissements de Marseille selon notre méthode, une méthode faite de respect et d'efficacité.

Enfin, en Investissement, je soulignerai la réalisation du jardin Beaugeard, qui sera inauguré prochainement, ainsi que la réhabilitation pour ne pas dire la renaissance du stade des Mourières.

Je tiens à souligner l'investissement de notre Sénateur qui, cette année, a consacré son enveloppe de parlementaire à ces deux projets.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce Compte d'Exécution qui montre la volonté politique de notre Mairie d'avancer, trop lentement estimeront les diseurs qui ne sont pas les faiseurs et qui ne l'ont pas été tant qu'ils en avaient l'opportunité ; prudemment, dirais-je, quant à moi.

Car en ces temps de chômage et de masse, de situations sociales désastreuses, qui veut que 25 % des Marseillais vivent ou survivent en dessous du seuil de pauvreté, en ces temps de disette budgétaire et de désengagement tant de l'État que des Collectivités Locales, chaque euro est précieux et doit être, par conséquent, non pas dépensé pour être dépensé, mais investi afin de servir l'intérêt général. La prudence doit être de mise et l'action au service des habitants des 13^e et 14^e arrondissements la seule priorité.

Ceci étant dit, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur JOHSUA.- Madame l'Adjointe, nous allons, comme traditionnellement sur ces questions, refuser de prendre part au vote. Nous pourrions discuter du contenu, par exemple de la manière faussée, biaisée, rapide quand vous traitez la question de la culture, à part essayer de l'écraser comme vous l'avez fait à l'espace culturel de la Busserine, mais ce n'est pas la raison principale. Vous allez voir, Mme D'ANGIO, qu'il n'y a rien pour vous dans ce que je dis là.

Concernant les questions financières, avec le parti que vous représentez, on ne sait jamais quand on vote quelque chose si on ne va pas se retrouver dans les tribunaux ! Si bien, Madame, que cette fois-ci, il y a une raison de plus confirmée par tout ce qui se passe par ce que nous voyons partout au fait que nous refusons de prendre part au vote sur le quitus financier.

Monsieur MARI.- Madame la 1^{ère} Adjointe, je poserai quelques petites questions.

D'une part, l'an dernier, vous aviez noté que les reports de fonctionnement étant tellement importants, la Mairie Centrale avait "ponctionné", selon les mots de Monsieur le Maire, une somme importante dans le budget de la Mairie de Secteur, cette année, puisque l'on constate encore 351 000 €, avez-vous l'assurance de ne pas être ponctionnés par la Mairie Centrale ?

D'autre part, contrairement à mon collègue JOHSUA, nous nous abstiendrons. Le constat du Compte de Gestion est le pendant du Compte Administratif de la Mairie Centrale, et comme en Mairie Centrale, nous nous abstenons sur le budget du Maire de Marseille, nous nous abstiendrons également. Nous ne mettons pas en cause la sincérité des dépenses même si nous ne partageons pas forcément l'ensemble des dépenses effectuées au nom de la Mairie de Secteur. Vous êtes aux commandes et vous dépensez comme bon vous semble.

J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup d'autosatisfaction dans vos propos, Madame la 1^{ère} Adjointe. Quand on vous écoute, en quelques années, vous avez comblé un déficit de plusieurs décennies. Je note que vous avez repris à votre compte bon nombre de manifestations mises en œuvre par la municipalité précédente. Vous avez parlé du Challenge Boxing ; cela existait avant vous, cela existera après vous. Le tournoi de Burel existait également avant vous, il existera après vous.

Mon collègue a parlé de la culture. Il serait intéressant, car vous ne l'avez pas donné lors du vote du budget, de nous indiquer avec le Compte Administratif les moyens financiers mis en œuvre, cette année, pour la culture.

Vous avez parlé du troisième âge en évoquant diverses actions. Quel est en euros le montant des dotations faites à disposition du troisième âge ?

Vous faites également de l'autosatisfaction sur les équipements transférés. Je note, tout comme vous, en tournant quotidiennement dans ce secteur, que vous avez forcément dû réduire les taux d'entretien de nos terrains de boules de nos espaces décentralisés, car ils ne sont pas en très bon état. Très souvent, je fais d'ailleurs appel aux services de Mme CORDIER pour pallier vos carences. Il faudrait donc être plus modeste concernant vos contrats d'entretien. Peut-être avez-vous dégagé une marge de manœuvre en réduisant l'entretien des équipements pour pouvoir organiser des manifestations à l'attention d'une certaine frange de la population. C'est un choix politique qu'il vous faut assumer.

Je note aussi que vous avez beaucoup instrumentalisé –vous avez parlé de votre bilan de la culture– la culture provençale. On en est tous amateurs, mais je vous signale que, dans notre secteur, il n'y a pas que de la culture provençale, mais aussi de la culture urbaine. Vous avez fait le choix politique de dénier ces cultures urbaines.

De la même façon, on note que vous faites l'autosatisfaction sur les fêtes. Vous avez aussi instrumentalisé la religion catholique avec les crèches que vous mettez en exergue de manière pompeuse en fin d'année. Elles existaient déjà avant vous. Nous le faisons en toute tradition provençale, et nous le ferons encore après vous, sans médiatiser à outrance comme vous le faites. C'est un choix.

Je n'aurai sans doute pas la réponse aujourd'hui, mais je vous le demanderai jusqu'à la fin de la mandature, avec ce budget, le Compte Administratif était par nature, mais il n'y a pas bien sûr de comptabilité analytique : à combien les vœux du Maire, comparés à ceux de l'année dernière en 2016 au Dôme, se sont-ils élevés ?

Vous avez fait des choix politiques qui vous sont propres, que nous ne partageons pas.

Cependant, notre groupe ne met pas en cause la sincérité des dépenses, nous nous abstiendrons donc.

Monsieur MIRON.- Mes chers collègues, à vous entendre, vous faites tout ; j'ai envie de dire que nous faisons le reste !

Je ne vais pas entrer dans le détail du Compte Administratif. C'est un document technique qui représente une lecture de ce que vous avez mis en œuvre tout au long de l'année. C'est votre choix. Je n'ai pas à le commenter. Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport puisque l'on n'est pas directement concerné par vos choix.

J'aimerais juste revenir sur les aspects du sport, puisque, comme chaque fois, je suis la cible principale de vos récriminations, et je comprends.

Vous vous gargarisez d'un petit stade de proximité des Mourets que vous êtes en train de faire. Fort bien, merci et bravo ! Cependant, je rappelle juste que ce stade est décentralisé. Vous auriez pu le faire, vous et vos prédécesseurs, depuis des années.

Je rappelle aussi que le petit jardin de Saint-Just dont vous vous gargarisez est aussi décentralisé.

L'ensemble, mais je ne vais pas vous faire l'affront de répéter le nombre de travaux non réalisés en 2015, 2016, 2017, que vous auriez pu choisir de faire. Malgré tout ce que vous dites : ils ne sont pas faits ! Il existe des listes entières de travaux non réalisés.

Ceux qui, par exemple, dans tel ou tel club font appel à moi parce que vous êtes dans l'incapacité de les accompagner pour des petites réparations que vous avez obligation de faire puisqu'il s'agit de petits travaux de proximité sur des équipements de proximité, là aussi, vous vous dédouane de tout cela.

Je veux bien tout entendre, je veux bien que l'on ait des progrès à faire, tous ensemble. Je ne connais personne de parfait. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

J'aimerais juste entendre dans votre bouche la longue liste, si vous êtes en capacité de dire ce qui n'a pas été fait, de ce qui a été fait. Ainsi, vous serez équitable !

Bien entendu, nous nous abstiendrons.

Monsieur MAGGIO.- Mme D'ANGIO, j'aimerais m'exprimer.

Madame D'ANGIO.- Non.

Monsieur MAGGIO.- Mme D'ANGIO, j'ai également droit à la parole.

Madame D'ANGIO.- Pour quelle raison ?

Monsieur MAGGIO.- Vous y êtes obligée. C'est la loi ! J'ai le droit à la parole. Je vais patienter cinq secondes... (*Discussion générale.*) Sinon, je quitte la salle et on fera valoir nos droits devant les tribunaux.

Madame D'ANGIO.- Je vous en prie, je vous laisse la parole, M. MAGGIO.

Monsieur MAGGIO.- Je vous remercie de me laisser la parole, Mme D'ANGIO. Je ne vais pas vous faire un procès d'intention, mais vous poser des questions. La majorité des rapports que vous présentez aujourd'hui ne viennent pas de vous. Le Budget vient bel et bien de la Mairie d'Arrondissements. Il est normal que je pose des questions, sinon je n'ai plus qu'à rentrer à la maison ! (*Rires.*)

Madame D'ANGIO.- C'est le Compte d'Exécution, pas le Budget.

Monsieur MAGGIO.- Oui, bien sûr, Mme D'ANGIO.

Concernant le Compte d'Exécution, vous indiquez un taux de réalisation de 71 %. En fait, vous avez plus que cela et on ne peut que dire « bravo ». Dans les 71 %, vous avez inclus le reliquat des années précédentes, donc rien à redire sur le taux de réalisation. Dont acte.

Cependant, nous nous posons quelques petites questions sur les sorties pour les personnes âgées. C'est en effet une très bonne initiative de la part de la Mairie d'Arrondissements d'avoir organisé cela, sorties auxquelles j'ai pu participer une fois. Nous aurions juste aimé connaître le nombre de personnes pour chacune de ces sorties. Comment sont sélectionnées ces personnes ? Il doit bien y avoir un mode de sélection. Je suppose que l'on ne prend pas ces personnes au hasard ou la première qui téléphone.

À quelle distance maximum ont lieu ces sorties ? Je sais que, parfois, cela peut être en Camargue, au casino à Aix-en-Provence. J'aimerais donc connaître les distances maximales de ces sorties et le coût de toutes ces sorties ?

Je vois des lignes « Divers » avec de très gros montants. Je veux bien, et cela part d'une bonne volonté, que la Mairie d'Arrondissements organise cela, chose que n'avait pas faite la majorité précédente, mais l'argent vient bien de quelque part. Si la majorité précédente n'a pas réussi à le faire, comment arrive-t-on aujourd'hui à organiser des sorties si coûteuses ?

Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais je n'ai pas trop envie que la *gardiane* se transforme en *gardiane* d'électoraux, si vous voyez ce que je veux dire... (*Rires.*)

Je vois une ligne, et M. JOHSUA et M. MARI, cela devrait vous intéresser tout comme les autres élus d'Arrondissements, « Budget : « moyens affectés au groupe d'élus », il est indiqué « 0 ». Il y a peut-être des Conseils d'Arrondissements qui n'ont pas de terminaux Internet pour utiliser leur adresse mairie. Peut-être que M. JOHSUA ou Mme HONDE-AMIAR pourraient avoir ce moyen de travail. Je sais que Mme NARDUCCI, à la Mairie du 2/3, a donné les moyens de travail aux groupes d'opposition, et je la félicite à ce titre.

M. MARI et Mme MASSE étant conseillers municipaux, ils ont les moyens de travailler, tout comme Mme MUSTACHIA et moi-même. Cependant, peut-être que les Conseillers d'Arrondissements de votre majorité et de l'opposition en auraient besoin. Avec une ligne budgétaire à « 0 », quels sont les moyens de travail des Conseillers d'Arrondissements qui ne sont pas Conseillers Municipaux ?

Je soulèverai un dernier point. Le budget carburant a fortement explosé : 3 000 € l'année dernière contre 12 000 € cette année. J'aimerais savoir de combien de véhicules est composé le parc-autos de la Mairie. Cela fait quasiment 1 000 € par mois de carburant. J'aimerais en connaître l'utilisation et savoir pourquoi le budget carburant a été multiplié par quatre ?

Ce n'est pas un procès, c'est votre premier Conseil, Mme D'ANGIO, et je conçois que vous débutiez dans cette fonction. Je ne vous demande pas non plus monts et merveilles, juste des réponses à mes questions. Si vous ne les avez, tant pis, on attendra ! Je vous remercie.

Madame D'ANGIO.- Vous attendrez, M. MAGGIO.

M. MARI, l'année dernière, nous n'avions pas d'autre choix que de subir le retrait des 500 000 €. Cette année, on n'a pas d'autres solutions que de faire confiance à la Mairie Centrale pour éviter de mettre en difficulté notre secteur. Cette année, la Mairie Centrale ne nous a encore rien pris. Espérons que cela continue...

L'entretien de nos équipements, M. MIRON, est bien réalisé. Le stade des Mourets a été voté l'an dernier. C'est un équipement décentralisé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Maire de Secteur a pris la décision d'offrir aux habitants du Château-Gombert et d'ailleurs aussi un stade qui n'était pas aux normes pour accueillir certaines compétitions ou certains clubs. Il fera, j'en suis certaine, le bonheur des habitants de ce quartier.

M. MARI, vous évoquiez le Challenge Boxing existant déjà sous l'ancienne mandature. Sachez que notre Mairie finance complètement ce Challenge Boxing, à la différence de...

Monsieur MIRON.- C'est faux. Le Conseil Général finance aussi.

Madame D'ANGIO.- Pour l'année 2017, c'est certainement différent.

Monsieur MIRON.- On parle bien de 2016.

Madame D'ANGIO.- On parle de 2016, on est bien d'accord, M. MIRON.

M. MARI, concernant les seniors en général, vous avez soulevé la question précédemment, en 2016, a été budgétisé 79 574 €.

S'agissant de vos questions diverses, je ne vais pas vous faire la longue liste de tout ce que cela contient. Ce serait trop long. Il me semble avoir énuméré précédemment les grandes lignes de ce qui a été fait. Je m'en tiendrai là pour ce domaine. Je crois avoir répondu plus ou moins, suite à la présentation de mon rapport, à l'ensemble de vos questions. Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 17-14 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre des élus non inscrits - non apparentés, abstention du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus Front de Gauche ne participant pas au vote)

(M. RAVIER revient à la tribune et reprend la présidence de la séance)

RAPPORT N° 17-30228-DS – 17-15 7S – DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017 - Approbation de conventions – 4^e répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame DI NOCERA, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le rapport n° 17-15 7S a pour objet la 4^e répartition 2017 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives dans le cadre de « Marseille, Capitale Européenne du Sport en 2017 » et ce, pour un montant global de 584 100 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'allouer à l'Union Nationale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône UDAF 13, 143 avenue des Chutes Lavie à Marseille, une aide financière de 25 000 € pour l'organisation du Famillathlon, le 24 septembre 2017, au parc Borély, budget prévisionnel 80 000 €. Je vous prie, Monsieur le Maire, de soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DI NOCERA. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 17-30228-DS - 17-15 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30454-DGUP – 17-16 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES –Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017 - Approbation de conventions – 1^{ère} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la première répartition 2017 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations de personnes handicapées dans le cadre de « Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 » et ce, pour un montant global de 17 500 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer à l'Association Trisomie 21, 6 Centre social Saint-Gabriel, 12 rue Richard, dans le 14^e à Marseille, une aide financière de 1 000 € pour son projet MCES 2017. Il s'agit de découvrir et de perfectionner les activités nautiques grâce à la pratique de l'aviron en partenariat avec l'Association « L'Avi Sourire ». Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, le rapport est mis aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30454-DGUP - 17-16 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30464-DGAPM – 17-17 7S - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES – Mobilité internationale des jeunes - Attribution de subventions à trois associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GARCIA, rapporteur.- Chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'opposition, du moins ce qu'il en reste, ce rapport n° 17-17 7S a pour objet, dans le cadre de la mobilité internationale des jeunes, l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'Association « Une Terre culturelle » créée en 2009, située résidence des Florales, bâtiment D2, 93 boulevard Barry dans le 13^e arrondissement, pour assurer le suivi administratif et financier concernant l'accueil de trois jeunes de Tanger, Tunis et Hambourg dans les Services de la Ville de Marseille.

Monsieur MARI.- Tanger et Tunis, je ne sais pas si vous allez voter pour !

Monsieur RAVIER.- Vous n'allez pas tarder à le savoir !

Monsieur GARCIA.- Et pour l'emploi des trois jeunes dans le sens inverse dans le cadre d'un service volontaire européen, du service civique volontaire, du service civique international et du volontariat franco-allemand.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M GARCIA. Je mets le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 17-30464-DGAMP – 17-17 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 17-30465-DPE – 17-18 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Division Vie Etudiante- Attribution d'une subvention à l'Ecole Centrale Marseille au titre du dispositif "Échanges Phocéens", pour l'année scolaire 2016-2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'École Centrale Marseille au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour son dispositif « Échanges phocéens ».

Ces dispositifs sont répartis en trois grandes catégories d'action : - Actions d'aide aux parcours scolaires et à l'orientation. - Actions de tutorat en s'appuyant sur un engagement bénévole d'étudiants auprès d'élèves du secondaire. - Actions d'accompagnement pour l'accès aux filières sélectives post-bac.

Le dispositif de l'École Centrale Marseille, objet de ce rapport, relève des deux dernières catégories. L'action consiste à accompagner de jeunes collégiens et lycéens scolarisés dans les établissements partenaires.

Concernant notre secteur, sont concernés les collèges Giono, Mallarmé, Prévert, Renoir et Rostand, ainsi que le lycée Diderot. 265 élèves du secondaire sont concernés. Monsieur le Maire, vous pouvez mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Tant mieux ! Merci, M. DATTILO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30465-DPE - 17-18 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30348-DAC - 17-19 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – OPERA – Approbation de deux conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et le collège Sévigné pour un atelier-concert intitulé "Apprenti Chef d'Orchestre" et entre la Ville de Marseille et le Théâtre La Colonne / Régie Culturelle Scènes et Cinés pour une master-classe et un concert intitulé "Hiérophonies". (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Bonjour. Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le collège Sévigné pour un atelier-concert intitulé « Apprenti Chef d'Orchestre ». Il s'agit d'un projet musical et participatif et encore plus de faire découvrir le métier et le rôle du chef d'orchestre. Cet atelier-concert est encadré par des musiciens professionnels issus de l'orchestre philharmonique de Marseille et se déroulera à l'intérieur du collège Sévigné à Marseille.

Il est à noter que ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville de Marseille et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'apport de la Ville de Marseille est estimé à 4 742,14 € et correspond aux rémunérations des musiciens engagés et aux frais administratifs et de logistique.

Ces actions sont compensées par la subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et seront imputées au Budget annexe de l'Opéra Odéon. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Je veux bien. Merci, M. BESNAÏNOU. S'il n'y a pas d'intervention, qui est pour ce rapport ?

LE RAPPORT N° 16-30348-DAC - 17-19 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30547-DTBN - 17-20 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Extension du réfectoire du groupe scolaire Saint-Just Centre - 12/14, rue Saint Georges – 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je présenterai les trois rapports suivants en même temps. Ils concernent les travaux pour nos écoles.

Monsieur RAVIER.- Je permets.

Madame D'ANGIO.- Comme vous le savez, les écoles de notre ville ont pour un trop grand nombre besoin de travaux afin d'améliorer les conditions d'accueil pour nos enfants, les enseignants et le personnel municipal : les problèmes de chauffage, de l'amiante, pas de dortoirs. Les rapports 20, 21 et 22 demandent d'approuver la réalisation de différents travaux pour certaines écoles de notre secteur.

Le premier rapport nous demande d'approuver l'extension du réfectoire du groupe scolaire Saint-Just Centre, ainsi que l'autorisation de programme à hauteur de 410 000 € pour les études et les travaux. Suite à une augmentation des logements, donc des habitants dans ce secteur, l'école Saint-Just Centre située rue Saint-Georges dans le 13^e devient de plus en plus étroite, surtout sans réfectoire.

En effet, suite à l'ouverture de classes l'an dernier et malgré la mise en place de plusieurs services lors de la pause méridienne, le restaurant scolaire n'est pas suffisamment grand pour permettre aux enfants de tous déjeuner à des heures acceptables.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce rapport qui, après de nombreux courriers et interpellations des parents d'élèves, des enseignants et de la Mairie de Secteur, arrive enfin.

Le deuxième rapport demande d'approuver le remplacement complet des systèmes de sécurité incendie dans les groupes scolaires les Lilas et Val Plan dans le 13^e arrondissement. Il convient d'approuver dans ce même rapport l'affectation de l'Autorisation de programme à hauteur de 192 000 € pour ces études et ces travaux.

Le dernier rapport demande l'approbation de la troisième tranche de la sécurisation de l'entrée de nos écoles, à savoir l'installation de visiophones. Pour rappel, en avril 2016, 250 000 € ont été votés pour la première tranche d'installation de visiophones. En juin 2016, 600 000 € pour la deuxième tranche et, voilà qu'aujourd'hui, nous abordons le troisième volet des visiophones pour la modique somme de 2 M€ !

Cela rapporte l'opération à 850 000 € pour l'installation de visiophones ; un coût très important qui mériterait plus de précisions sur les écoles concernées. Vu le montant, nous espérons qu'elles le seront toutes et nous aimerions également connaître le nombre de visiophones qui sera installé sur chaque école.

Nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles, à la sécurité de nos enfants, nous ne pouvons qu'être favorables à ces rapports. Il est quand même aussi important de rappeler la nécessité d'avoir réalisé les travaux au plus vite afin d'éviter une rentrée difficile de plus au milieu du bruit, de la poussière et des travaux comme ce fut le cas en septembre à la Parade.

Enfin, nous espérons que beaucoup d'autres rapports suivront, car de trop nombreuses écoles sont concernées.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ces rapports aux voix

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. On va quand même les voter individuellement.

LE RAPPORT N° 16-30547-DTBN - 17-20 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30548-DTBN - 17-21 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Remplacement des systèmes de sécurité incendie dans les groupes scolaires Les Lilas et Val Plan - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Je mets le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30548-DTBN - 17-21 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30595-DGAVE- 17-22 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – Sécurisation des entrées des écoles -- 3^e tranche - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Je mets le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30595-DGAVE - 17-22 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30502-DTBN - 17-23 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Aménagement des locaux de la Protection Civile Urbaine - 26-28, rue Frédéric Sauvage - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'aménagement des locaux de la protection civile urbaine, située 26/28 rue Frédéric Sauvage dans le 14^e arrondissement ainsi que de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 180 000 € pour les études et travaux.

Ces locaux acquis par la Ville par convention de bail emphytéotique sont composés de bureaux et de diverses salles de réunions, de vestiaires et de douches pour le personnel pour une surface de 380 m², et principalement d'un entrepôt d'environ 3 100 m².

Il est nécessaire de prévoir divers aménagements parmi lesquels des diagnostics électricité et chauffage pour la remise à niveau des installations, la remise à niveau de la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et autres installations, la création d'un cantonnement pour le matériel et les véhicules de premiers secours, l'installation de chauffage dans la zone d'atelier mécanique. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-30502-DTBN - 17-23 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30518-DE - 17-24 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - Boulevard Paul Arène - UES PACT Méditerranée - Réhabilitation d'un logement dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour. Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 55 % que la Ville accorde pour le remboursement des

sommes de 45 707 € et de 55 486 € que la société UES PACT Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et la réhabilitation d'un logement situé 62 boulevard Paul Arène et d'un deuxième logement, boulevard Louis Guichoux dans le 14^e arrondissement.

L'octroi de ces garanties d'emprunts a fait l'objet d'une libération commune soumise au Conseil Municipal du 5 décembre 2016 annulée et remplacée par les présents rapports. Ces logements seront financés en PLAI et bénéficieront d'une gestion locative adaptée avec accompagnement social du ménage logé. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Vous avez présenté les deux rapports en même temps ?

Madame SICARD.- En effet, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Fort bien, mais bien sûr nous les voterons l'un après l'autre.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, Mme SICARD a présenté les deux rapports en même temps, j'aurais pourtant voulu attendre le vote du premier pour intervenir. Ma grande inquiétude, c'est qu'une fois de plus, la majorité vote contre ce genre de choses. Si tel n'est pas le cas, dites-le tout de suite et on gagne du temps. Si tel est le cas, j'aimerais faire un commentaire.

Monsieur RAVIER.- Faites un commentaire, M. JOHSUA.

Monsieur JOHSUA.- On ne vient pas pour rien ici. En effet, j'ai appris un nouveau théorème mathématique que je ne connaissais pas.

Monsieur RAVIER.- On apprend tout le temps.

Monsieur JOHSUA.- En effet, Monsieur le Maire, on apprend à tout âge, et vous me l'avez déjà dit ! On a donc appris que « Tanger fois 3 » égale vote « contre ». C'est ce que nous avons vu tout à l'heure. Je n'avais jamais compris une telle chose !

Monsieur RAVIER.- C'est de la mathématique selon M. JOHSUA !

Monsieur JOHSUA.- C'est de la logique...

Monsieur RAVIER.- C'est la vôtre !

Monsieur JOHSUA.- Mme SICARD nous a fait une présentation, mais on ne sait pas exactement pourquoi il faudrait voter pour ou contre. Or, la situation de ces logements impose que l'on vote "pour" ces choses-là. Et la seule chose, le réflexe pavlovien que vous avez, même pour un ou deux appartements, est de voter "contre" ! Si c'est le cas, je peux peut-être me tromper, mais là...

Monsieur RAVIER.- Je vous ai confirmé que vous pouviez émettre des critiques.

Monsieur JOHSUA.- Absolument ! Mais, Monsieur le Maire, je suis abasourdi par ce genre de comportement. On peut discuter de plein de choses : de la politique générale, de la politique de l'ANRU, des difficultés, mais cela touche des gens. Quand on vote contre ce genre de choses, il faut se demander ce que l'on peut faire en positif. Et jamais vous ne répondez positivement à ces questions. C'est un peu troublant, car, bientôt, nous allons avoir une élection générale. Si par malheur, les résultats ne sont pas ceux que je souhaite...

Monsieur RAVIER.- Il y a de fortes chances que ce ne soit pas le cas.

Monsieur JOHSUA.- Je ne sais pas, Monsieur, car nous sommes en train de monter rapidement. On verra. *(Rires.)*

Monsieur RAVIER.- Nous montons ensemble !

Monsieur JOHSUA.- Depuis très longtemps, au Front National, c'est « Adieu veaux, vaches, cochons, couvées ». Avant une élection, on est toujours gagnant et, après, on a perdu. Vous connaissez cela, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Nous verrons cela. Laissons les électeurs s'exprimer !

Monsieur JOHSUA.- Laissons cela de côté, vous avez bien raison. Je termine sur cette question précise en vous demandant d'être plus concret. Je ne vous demande pas d'être humaniste. Que peut-on faire avec ces logements ? Si on ne fait pas ce que l'on fait là, que fait-on ? On attend qu'ils s'écroulent, que les rats arrivent ? Que fait-on, Monsieur le Maire ?

Au bout d'un moment, il faut se poser la question. Vous ne voulez pas vous la poser. On n'y peut rien. Au bout d'un moment, il faut ouvrir les yeux. Normalement, cette majorité et, vous, Monsieur le Maire, vous êtes pour là pour l'ensemble de la population, y compris les pauvres gens habitant dans ces appartements.

Monsieur RAVIER.- Je vous ai déjà répondu, puisque ces rapports sont récurrents, que c'était une question de principe. On ne se trompe jamais quand on reste sur ses principes. C'est aussi simple que cela. Je mets les rapports aux voix.

LE RAPPORT N° 17-30518-DF – 17-24 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 17-30521-DF – 17-25 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES –Garantie d'emprunt - Guichoux - UES PACT Méditerranée - Réhabilitation d'un logement dans le 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Je mets le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 17-30521-DF – 17-25 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

RAPPORT N° 17-30399-DAH – 17-26 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Approbation de la convention de financement d'études pré opérationnelles pour la réhabilitation des copropriétés Bel Horizon, 3^e arrondissement, et Maison Blanche, 14^e arrondissement, conduites par l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de financement d'études pré opérationnelles pour le traitement des copropriétés Bel Horizon dans le 3^e arrondissement et Maison Blanche, au Canet, Boulevard Casanova, dans le 14^e arrondissement.

Il ne s'agit donc pas de travaux, mais d'études visant à réaliser un état des lieux et à déterminer les travaux à mettre en œuvre ; le tout pour un montant total de 252 474 € dont 57 252 € pris en charge par la Ville de Marseille, et plus précisément 24 274 € pour la copropriété Maison Blanche.

La question de l'insalubrité de Maison Blanche est connue depuis longtemps des pouvoirs publics. Sa copropriété a déjà fait l'objet, depuis 1997, de plusieurs diagnostics urbains qui n'ont abouti à rien. Nous pensons donc qu'il serait temps d'arrêter de jeter l'argent par la fenêtre dans des études sans lendemain et de se demander si le coût d'une démolition ne serait pas plus approprié plutôt que celui d'une réhabilitation massive.

C'est pourquoi je vous propose de voter défavorablement ce rapport, que je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, on connaît tous l'état de certaines copropriétés dans le secteur. Votre Adjoint a cité Maison Blanche, on pourrait citer le Parc Corot, les Rosiers, le Mail. Il s'agit de logements sociaux de fait. On est au moins tous d'accord sur un point : lorsque l'on se jette les chiffres à la figure du taux de logements sociaux dans notre secteur, on le minore tous, car on ne compte pas ces copropriétés qui sont des logements sociaux de fait. Le taux est malheureusement encore plus élevé qu'indiqué.

Concernant la remarque de M. DUDIEUZERE, je l'invite à prendre connaissance des rapports de la Métropole. On a de nombreux rapports concernant la réhabilitation de ces copropriétés dégradées, notamment des enveloppes relativement conséquentes qui vont être votées demain pour près de 3 M€ d'investissements pour les copropriétés dégradées sur Marseille, avec un premier cercle défini en partenariat avec un Comité de pilotage réunissant l'Etat et les Collectivités territoriales. Dans ce premier cercle, on retrouve le Parc Corot, le Mail, les Rosiers et Maison Blanche.

Il est vrai que l'on peut tous se demander pourquoi encore des études quand on connaît l'état de ces cités. Derrière ces mots « études » et « démolis », on balaye d'un trait de plume 220 logements, on rase tout. Deux cent vingt familles y vivent, dans des conditions précaires. Elles n'ont pas toutes choisi de vivre dans ces endroits. Dans les rapports de la Métropole, l'hypothèse de la démolition est mise sur la table, hypothèse déjà envisagée par les pouvoirs publics.

Il faut se mettre à la place de ces personnes qui vivent dans des conditions difficiles et se poser la question de leur devenir. Il va falloir les reloger ailleurs. Aujourd'hui, je comprends que les pouvoirs publics veulent voir si on peut encore essayer de sauver quelque chose à Maison Blanche. Il ne faut pas balayer d'un revers de main ces études. On se doit de prendre à bras le corps cette situation et ne pas faire n'importe quoi.

Derrière ces mots « démolition » et « raser », des hommes et des femmes vivent là, qui n'ont pas le choix. Ces familles sont obligées d'aller vers des marchands de sommeil qui, comme vous le savez, sont souvent des notables de cette Ville, avec des SCI et multiples partenaires. Nous voterons favorablement ce rapport.

Madame HONDE-AMIAR.- Ce n'est pas nouveau et, bien sûr, on votera pour ce rapport.

Comme le disait M. MARI, ce rapport montre le manque criant de logements sociaux sur notre ville, de même que le manque d'ambition des pouvoirs publics de se battre contre ces logements insalubres. Deux cent vingt familles vivent dans ces logements à Maison Blanche. La grande majorité, puisque je les connais bien, ne souhaite pas continuer à vivre là-dedans. Peut-être que ce que je vais dire est bête, mais il existe des sociétés de HLM, et chacune de ces sociétés pourrait s'engager à prendre cinq ou six familles dans son parc HLM. Le problème serait réglé. Ces habitants auraient enfin un logement digne et Maison Blanche n'existerait plus.

On fait des études, certes, mais il faut vraiment trouver des solutions concrètes pour ces habitants. Attend-on que l'on se fasse manger par un rat ?! Qu'attend-on pour réagir ? Attend-on qu'un petit meure « bouffer » par les rats ?

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme HONDE-AMIAR, pour ce scénario qui n'est pas tout à fait à exclure quand on connaît l'état...

Madame HONDE-AMIAR.- C'est la vérité !

Monsieur RAVIER.- Je ne dis pas cela par ironie, j'en suis conscient. Ce matin, un certain nombre d'entre nous ont eu l'honneur de siéger au Conseil des Territoires. Il y a été évoqué la réhabilitation de ces copropriétés privées. J'ai entendu le nom d'une copropriété qui m'a plus interpellé que les autres et, sans m'épancher sur ma vie privée, qui est celle où j'ai grandi, La Maurelette, que j'ai vue, jour après jour, année après année, s'effondrer ou imploser, non pas parce que l'armée américaine était passée par là et avait bombardé le site comme on en a l'habitude, mais parce qu'il s'est produit un phénomène à l'intérieur de cette copropriété, de la même manière que cela a pu se produire à Maison Blanche et à d'autres copropriétés, mais celle-là, je l'ai vécue.

Si elle s'est dégradée à ce point, alors qu'il y avait tout pour y être heureux, vous la connaissez peut-être pas aussi bien que moi, mais vous pouvez observer qu'il ne s'agit pas de grandes tours tous les 10 mètres. Il y a trois ou quatre tours avec une zone verte au milieu, une école maternelle, une école primaire, un gymnase, désormais un stade de rugby, mais, à l'époque, il y avait déjà deux stades de foot. Autour, des commerces de proximité, un supermarché (à l'époque, un SODIM, cela ne nous

rajeunit pas), une piscine, celle où j'ai eu le plaisir d'apprendre à nager avec mes camarades de l'école primaire de La Maurelette.

Il n'y avait pas de métro, mais des bus et il y a toujours des bus. Deux collèges, le collège Albert Camus et le collège Massenet qui survit. Il y avait tout pour que les choses puissent se dérouler normalement pour les familles, et c'est ce que j'ai vécu au sein d'une famille d'ouvriers, d'employés.

J'ai observé -je vous le dis, car j'ai l'habitude de dire les choses telles que je les pense, mais surtout telles que je les vois- que certaines familles sont parties, remplacées par d'autres. Oserais-je dire qu'il y a eu le remplacement d'une population par une autre ? Je n'appellerai pas encore cela le « grand remplacement ». En tout cas, pour la résidence de La Maurelette, si on reste dans ce périmètre, cela a été un total remplacement ! Pas un grand, mais un total remplacement, avec des attitudes...

Je l'ai vécu, et je sais, M. JOHSUA, que pour vous, tout cela pourrait se régler par l'embauche de gardiens, c'est ce que vous aviez proposé, pour que tout aille mieux.

Des familles au comportement différent qui consistait déjà à ne pas payer ses charges. Il y en avait encore deux ans, il y avait un arriéré de charges de 1 M€ à la copropriété de La Maurelette. Personne ne payait ses charges, ce qui conduisait à ce que le chauffage soit déclenché l'hiver à une époque où il faisait très froid pour économiser et tant pour les anciens qui habitaient encore là et qui, eux, payaient rubis sur l'ongle leurs charges. La masse ne payait pas de charges. Elle ne voulait pas les payer estimant que, puisqu'elle payait déjà un loyer, elle n'avait pas à en payer davantage...

La résidence a donc commencé à se dégrader, car plus entretenue puisque les charges ne rentraient plus. Cela s'est dégradé. Est venu se greffer ce cancer du trafic de drogue interdisant à celui qui voudrait entretenir de le faire.

Je prendrai un autre exemple, celui de la cité du Vieux Moulin. Je ne vais pas revenir sur l'épisode avec Mme FRUCTUS, je vous rassure ! Il y a un nouvel épisode dans ce feuilleton puisque j'ai appris que les techniciens qui devaient réparer l'éclairage public à l'entrée de cette cité se sont vus interdire l'accès après avoir été fouillés, palpés, par les "douaniers", gardiens du temple de la drogue et des trafics en tout genre dans cette cité. C'est un exemple de cité qui va très vite se dégrader alors qu'elle est en cours de réfection parce qu'on y laisse à l'intérieur des groupes d'individus qui sèment et développent le chaos.

Je prends un autre exemple, celui de Campagne Lévêque. Nous avons appris, n'est-ce pas, M. DUDIEUZERE -je ne sais pas si tu étais là lors de cette réunion-, que lorsque la Société des Eaux doit intervenir et changer les canalisations, les cadres de l'entreprise, au préalable, entament des démarches pour entrer en contact avec les "douaniers" de la cité, les nouveaux propriétaires, c'est-à-dire les crapules qui sont à la tête des trafics de drogue, pour obtenir d'eux l'accord pour intervenir, rénover et que cela aille mieux, qu'il y ait moins de rats.

Cela se passe partout à peu près bien, sauf à Campagne Lévêque où le patron du trafic n'a rien voulu savoir ! Les canalisations, à Campagne Lévêque, n'ont pas pu être changées. Le jour où cela va péter, car cela va péter, il ne faudra pas s'étonner et tirer à boulets rouges sur la Société des Eaux ni même sur la Ville de Marseille qui aura peut-être essayé d'intervenir, mais qui aura plié devant les nouvelles règles. Il ne s'agit plus là du droit, mais d'un autre droit.

C'est exactement la même chose à La Maurelette, où on ne peut plus entrer comme on le veut, à l'heure que l'on veut, où certaines familles font tout et n'importe quoi. Je ne parlerai pas..., si quand même deux mots de la copropriété dite « Maison Blanche », où vous vivez à 15 dans un logement qui ne peut accueillir que 5 personnes. Il ne faut donc pas s'étonner que ce soit largement dégradé. Des exemples de rénovation en pure perte : dès que vous avez changé la plaque de boutons de l'ascenseur le matin, l'après-midi c'est déjà cassé, car il n'y a aucune prise en compte ou considération de la part de certains, vivant dans ces cités, de l'effort financier consenti par les contribuables marseillais ! À un moment donné, stop ! La vache à lait n'a plus de lait ! Vouloir continuer à se donner bonne conscience... !

Et je comprends que certaines familles sont en détresse. Mme HONDE-AMIAR, au lieu de proposer de les accueillir, je vous invite à prendre une famille chez vous, ou M. JOHSUA qui nous avait promis, il y a quelques mois, à l'occasion de la déferlante migratoire et de ces prétendus réfugiés qui déferlaient sur l'Europe, d'en accueillir...

Monsieur JOHSUA.- Je l'ai fait !

Monsieur RAVIER.- Vous vous étiez engagé à accueillir au moins une famille.

Monsieur JOHSUA.- Et je l'ai fait, Monsieur le Maire. Le problème, c'est que, quand on le dit publiquement, on se fait traiter... Je ne le dis pas, mais à vous je le dis !

Mosieur RAVIER.- Si vous l'avez fait, vous êtes cohérent.

Monsieur JOHSUA.- Je l'ai dit, je l'ai fait !

Monsieur RAVIER.- Je ne sais pas pour combien de temps vous l'avez fait et si cela va durer, car la déferlante continue ! Il ne suffit pas d'en accueillir deux pendant deux jours. Il faut être cohérent et continuer. Il faut convaincre vos petits camarades.

Encore une fois, je constate que vous souhaitez attirer notre attention, vous jouez sur la corde de la sensibilité. Je ne suis pas insensible, mais nous sommes tous logiquement mandatés par nos concitoyens pour être vigilants sur l'emploi de leurs deniers. Chaque euro est désormais précieux. Cette politique d'assistanat permanent envers des populations qui ne respectent pas le contrat social, le « vivre ensemble », pour reprendre le terme devenu quasiment religieux, c'est ensemble ! C'est toujours les mêmes qui paient et le retour qu'ils en ont est calamiteux. Nous concernant, ce sera non ! On peut passer au vote.

LE RAPPORT N° 17-30399-DAH – 17-26 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, des élus Front de Gauche et des élus non inscrits - non apparentés.)

Monsieur RAVIER.- J'ajouterai que le problème est insoluble puisque vous ne souhaitez pas stopper cette politique délirante d'immigration, car l'origine du problème est là. La politique d'immigration incontrôlée, de présence incontrôlée, de situations au quotidien jamais contrôlées. Au bout de dix ans, on se rend compte que la copropriété est coulée, que les logements sociaux sont dans un état déplorable. Vous ne contrôlez rien, si ce n'est le porte-monnaie du contribuable. Cela suffit !

Madame HONDE-AMIAR.- Il faut aussi être exigeant envers l'Europe.

Monsieur RAVIER.- Tout à fait ! Et c'est pourquoi nous voulons sortir de cette Europe-là. Nous sommes, ici, au niveau du Conseil d'Arrondissements. Nous ne sommes pas encore le 7 mai à 20 h... Ce jour-là, nous pourrions entamer avec la Présidente de la République une tout autre politique qui nous permettra de résoudre à terme ces problèmes. Nous n'en sommes pas encore là, mais ça vient. Tout arrive à point à qui sait attendre.

RAPPORT N° 17-30418-DEEU – 17-27 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Elaboration du plan de gestion du Domaine de la Bastide de Montgolfier - Traverse Cade - 14^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Si vous me le permettez, afin d'assurer une meilleure compréhension de ce rapport, je vais faire un rapide historique.

La Bastide et le Domaine de Montgolfier sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 11 août 1993. Ce domaine est situé dans le périmètre de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, dont la concession d'aménagement a été attribuée à la SOLEAM. À ce titre, la SOLEAM doit réaliser l'U240 qui reliera prochainement la rue Gabriel Audisio au Merlan en traversant le Domaine de Montgolfier.

Le Conservateur Régional des Monuments Historiques a rendu un avis favorable à cette réalisation en émettant toutefois la condition que la question du traitement végétal des limites du Domaine devait être établie avec l'aide de plans de gestion globale du Domaine.

Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration de ce plan de gestion pour un montant prévisionnel de 45 000 €. Or, à l'issue de la consultation, il est apparu que les offres remises étaient très supérieures aux estimations de l'Administration.

Par conséquent, en vue de pouvoir lancer une nouvelle consultation afin d'attribuer ce marché, nous devons approuver une augmentation de 105 000 € pour porter le montant total de l'opération à 150 000 €.

Je profite de ce rapport pour porter très rapidement les dernières informations à votre connaissance concernant cette voie U 240 : la consultation des entreprises est prévue pour le mois d'avril, donc très bientôt, l'attribution des marchés pour le mois de juin et le démarrage des travaux pour le mois de septembre avec une durée prévue d'environ 14 mois. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Le rapport est mis aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30418-DEEU - 17-27 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-28 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et le lycée d'Enseignement professionnel Charlotte Grawitz, représenté par l'association "Provence-Formation", sis 20, Chemin de Château-Gombert - 13013 Marseille. Seconde lecture

Madame D'ANGIO, rapporteur.- La Ville de Marseille nous demande de procéder à une deuxième lecture de la convention avec l'établissement Charlotte Grawitz, déjà présentée lors du dernier Conseil.

On peut regretter que toutes les conventions de ce type aient déjà été votées par les autres Mairies, la Mairie de Secteur sous l'ancienne mandature également, sans jamais porter à discussion. Aujourd'hui, nous devons procéder à une deuxième relecture. Aussi, dans l'intérêt des enfants, nous ne polémiquerons pas sur le sujet et appliquerons les demandes de la Mairie Centrale. Je vous demande donc d'approuver cette convention qui doit permettre aux élèves de l'établissement Charlotte Grawitz de mettre en pratique les théories apprises en cours lors de manifestations organisées par la Mairie de Secteur qui, de son côté, financera notamment les tenues des jeunes. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 17-28 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-29 7S - OBJET : 13^e arrondissement – Quartier de Château-Gombert – Aménagement du jardin de la Moussière – Renouvellement des jeux et mobiliers urbains – Approbation du projet – Approbation du plan de financement.

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames, ce rapport a pour objet la rénovation du jardin de la Moussière, situé chemin de Panama dans le 13^e arrondissement.

Il s'inscrit parfaitement dans la volonté de la Mairie de Secteur d'aménager et de requalifier des équipements désormais inadaptés. Outre la nécessité d'améliorer le cadre de vie des riverains par des aménagements de qualité, cette opération permet de contribuer à la redynamisation du noyau villageois.

Par ailleurs, la proximité des écoles, du centre d'animation de quartier et de structures dédiées à l'enfance et à la petite enfance permettra à ce jardin d'être un nouveau lieu de vie.

Cette opération, d'un montant total de 54 750 € toutes taxes comprises, comprend l'aménagement urbain avec dépose d'anciens dispositifs et pose de nouveaux –banques, corbeilles, tables de pique-nique, clôtures végétales–, dépose et pose de jeux avec un aménagement d'un sol souple.

Ce financement est en partie supporté par la Mairie de Secteur pour un montant de 29 750 €, plus une subvention sur la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur-Maire pour un montant de 25 000 €. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Inutile d'en venir aux prières, allons-y gaiement ! Merci, Mme LELOUIS.

Monsieur MARI.- J'ai une affection particulière pour ce jardin de la Moussière et je vais vous raconter une petite anecdote. Lorsque j'étais jeune Adjoint aux espaces verts de ce secteur...

Monsieur RAVIER.- C'est pourquoi ils sont dans cet état ! *(Rires.)*

Monsieur MARI.- ...Avec M. BRIGNONE, à l'époque Directeur du Service Espaces Verts de la Mairie de Secteur, nous avons pris une friche à l'abandon depuis des années pour en faire un petit jardin. Nous nous étions heurtés à l'époque au CIQ, qui considérait que ce jardin allait apporter une nuisance aux riverains et entraîner l'arrivée d'une population peu fréquentable. Nous avons été très satisfaits de constater, après l'aménagement de ce jardin, qu'il y avait un lieu de vie dans un secteur qui, même très pavillonnaire, avait quelques liens sociaux.

Malgré ce préalable et l'affection que j'ai pour ce jardin qui a été ma première petite création en tant que jeune élu, je ne participerai pas au vote. Je vous en indique la raison. Je considère que ce rapport s'inscrit dans le droit fil du Conseil d'Arrondissements spécial « réserve parlementaire » que vous aviez mise en œuvre cet été. Je n'ai pas été dupe, contrairement à certains. À mon sens, ce Conseil était un contre-feu que vous avez allumé au vu des nombreuses démissions qui jalonnaient tous les jours la revue de presse locale. Aujourd'hui, vous nous faites un cinéma en affectant la réserve parlementaire à l'équipement. On vient de voter l'Etat Spécial, avec des reports conséquents. Vous n'imputez donc pas les travaux de ce jardin avec les reports se trouvant dans l'Etat Spécial mais avec la réserve parlementaire, tout simplement pour ensuite pouvoir mettre un panneau « 4 x 3 », et expliquer « réserve parlementaire de M. RAVIER » et organiser l'inauguration en grande pompe en indiquant ce que vous avez fait.

Monsieur RAVIER.- Je n'y avais pas pensé, mais puisque vous me le soufflez... !

Monsieur MARI.- Oui, oui, bien sûr ! On a vu le panneau Beugeard ! C'est un projet d'intérêt général, certes. S'il avait été mis en œuvre par la Mairie de Secteur, je l'aurais voté. Là, je considère que vous instrumentalisez le Conseil d'Arrondissements avec votre réserve parlementaire. Dans toutes les Mairies de Secteur, les parlementaires font ce type de travaux sans délibération spécifique. Je ne participerai donc pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Oui, je dois utiliser ma réserve parlementaire et le faire valider dans un temps déterminé. Je n'ai pas le loisir d'attendre juillet, août, septembre, etc. Cela doit être validé par un vote au Conseil Municipal pour que le Ministère valide ce financement. Je n'ai pas un carnet de chèques sur moi et ne dispose pas de cette enveloppe aussi facilement. Il y a une procédure que je suis. Je ne vois pas ce qu'il y a là de scandaleux.

D'autant, comme je l'ai annoncé au Dôme, je ne suis pas candidat aux élections législatives. Je ne fais donc pas ma publicité. Je ne vois donc pas ce qu'il y a là de critiquable. Il est normal, dans un souci de transparence et d'information, que je fasse savoir à la population qui a financé ce parc Beugeard, ce stade des Mourets et le parc de la Moussière.

Encore une fois, je ne suis pas candidat. Ne m'accusez pas de vouloir me servir de cette information pour faire de la propagande électorale !

Il n'est pas cohérent de dire que j'aurais utilisé le Conseil d'Arrondissements, cet été, pour allumer un contre-feu. Il s'agissait, comme l'avait demandé le Ministère, de faire valider ces votes par une délibération prise au Conseil d'Arrondissements puisque la Mairie de Marseille, en tout cas pour l'un des deux rapports, pas celui du parc Beugeard, a traîné des pieds. Il fallait un vote pour que le Ministère puisse de son côté faire évoluer la procédure. Loin d'avoir été un écran de fumée, preuve à l'appui aujourd'hui -malheureusement, les prévisions météo se sont révélées exactes-, nous avons dû reporter l'inauguration du parc Beugeard. De fortes pluies étaient annoncées.

Comme voté et annoncé, le parc Beugeard est sorti de terre, tout comme le stade des Mourets qui sera sans doute inauguré dans un mois ou deux. C'est du concret. Je ne vois pas pourquoi vous avez encore l'idée dans la tête que ce soit du contre-feu, de l'enfumage ou autre. C'est du concret, du réel, des projets qui voient le jour dans l'intérêt général ! Les habitants jugeront.

Le rapport est donc mis aux voix.

LE RAPPORT N° 17-29 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et de Mme MASSE, abstention des élus Front de Gauche et non inscrits - non apparentés, M. MARI ne participant pas au vote)

ADDITIF 1 RECU VENDREDI 24 MARS 2017

RAPPORT N°17-30349-DVSEJ - 17-30 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Service Vie Scolaire - Modification du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet d'approuver les modifications du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement de demandes de dérogation au périmètre scolaire.

D'une part, il est proposé de réduire le délai de traitement des demandes de dérogation mentionnées à l'article 24 ; d'autre part, de préciser, dans l'article 27, les membres qui siègent à la Commission Communale des Dérogations, à savoir le Maire ou son représentant, le Directeur Académique de l'Éducation Nationale et les Mairies de Secteur. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

Monsieur JOHSUA.- Excusez-moi, Mme D'ANGIO, d'intervenir sur ce sujet qui me tient à cœur, tout comme certainement à tout le Conseil d'Arrondissements. En effet, la question des affectations, en particulier celle des évitements des affectations, est absolument majeure. Savoir comment cette question peut se résoudre concrètement est difficile. Nous allons voter en faveur de cela parce qu'une amélioration est proposée. Cependant, le fond de la question est dramatique si on ne résout pas la possibilité concrète d'avoir des écoles respectant une mixité minimale, et je ne parle pas de la mixité ethnique, mais bien de la mixité sociale.

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, appelons un chat un chat ! On est entre nous, cela ne sortira pas d'ici.

Monsieur JOHSUA.- Je vais y venir, Monsieur le Maire. Cela n'a rien à voir.

Monsieur RAVIER.- Bien sûr que si, cela a à voir !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous avez décrit La Maurelette. Personnellement, j'ai vécu à Felix Pyat, puis pas loin de La Maurelette, à La Simiane, je connais donc ces questions-là.

Monsieur RAVIER.- J'ai bien connu aussi La Simiane.

Monsieur JOHSUA.- Imaginez les bidonvilles de Mexico : vous croyez qu'il s'agit de Musulmans, là-bas ?

Monsieur RAVIER.- Qui vous a parlé de Musulmans ?

Monsieur JOHSUA.- Moi, je vous en parle ! C'est pour vous dire que cela n'a rien à voir avec les populations concernées là. C'est l'évolution que nous avons connue, vous et moi, dramatique, sur les dix dernières années ! Je suis bien plus vieux, mais vous et moi, à l'âge que nous avions, nous avions l'avenir devant nous, même si la situation dans ces cités n'était favorable, n'était pas miraculeuse. Cela s'est effondré devant ces populations. Cela n'a rien à voir avec ce qu'ils sont, rien ! Cela a à voir avec ce qu'ils sont socialement.

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas dit ce qu'ils sont, mais ce qu'ils font.

Monsieur JOHSUA.- C'est pareil à Rio, à Mexico, mais cela n'a rien à voir avec la nature ethnique ou religieuse. Vous mélangez ces deux questions-là. Cette évolution, ces populations dont vous parlez étaient déjà présentes à cette époque-là.

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur JOHSUA.- Rappelez-vous des bidonvilles que l'on avait...

Monsieur RAVIER.- Vous ne pouvez pas me faire avaler cela, je viens de là. Ce n'est pas vrai !

Monsieur JOHSUA.- Je reviens au sujet. L'une des façons non pas de résoudre l'ensemble de ces questions, car il faudrait une modification très importante de la politique économique et sociale conduite, mais la question de l'éducation a toujours été décisive dans notre République. Cette question-là n'est donc pas mineure. Si on accepte que la ghettoïsation s'installe partout dans un certain nombre d'écoles, la catastrophe va s'accroître. J'ai un petit doute... je vous ai entendu parler, pas Mme D'ANGIO, mais vous, Monsieur le Maire, et que vous soyez, vous ou vos représentants, dans ces commissions de dérogation, j'ai un petit doute sur la manière dont vous aller traiter cela, selon qui pose la question.

Monsieur RAVIER.- Si vous saviez qui, M. JOHSUA !

Monsieur JOHSUA.- Je connais, car c'est mon travail. Je sais qui demande, je sais que ce n'est pas limité. Je connais tout ça. Mon doute est de savoir comment, vous, vous allez le traiter.

Mme D'ANGIO, je ne vous ai pas mise en cause. J'ai entendu ce qui a été dit et je suis méfiant sur un certain nombre de pratiques idéologiques et clientélistes pour traiter cette question. Ce n'est pas que cette Mairie, c'est ainsi dans la France.

Mme D'ANGIO, comprenez bien qu'ici, j'ai un doute supplémentaire vu le parti que vous représentez. Je vais voter pour, car il y a incontestablement une amélioration, mais la question de fond est beaucoup plus brutale que l'introduction rapide –vous ne pouviez pas faire autrement– que vous avez bien voulu faire.

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, vous dénoncez une idéologie alors que nous sommes englués dans l'idéologie rebaptisée aujourd'hui le « vivre ensemble ». Il n'y a pas plus idéologue que le « vivre ensemble ». C'est une théorie, cela relève désormais du religieux. Si vous mettez en doute, si vous n'adhérez pas à ces oukases et aux versets portés par les apôtres du « vivre ensemble », vous êtes un hérétique ou un raciste ou un antisémite, etc. !

Je constate qu'entre le « vivre ensemble » –la théorie, encore une fois, cette religion théorique et obligatoire portée par ces grands apôtres, dont vous– et le passage au « vivre avec », et là on passe du livre sacré à la réalité, à la mise en pratique, il y a un gouffre !

Déjà, je ne retrouve pas dans ce « vivre avec », les apôtres du « vivre ensemble ». Où sont-ils ?! Ils devraient quand même vivre au milieu de ces paradis sur terre où la mixité sociale, où la mixité ethnique... Cela ne sortira pas d'ici et on se le dit, il n'y a rien de haineux dans ces propos. Ce que l'on souhaite, c'est la mixité ethnique, un brassage de populations. Ce n'est pas insultant.

Cette religion, ces oukases du « vivre ensemble », vous êtes-vous posé une seule fois la question de savoir si nos compatriotes le souhaitaient ? Peut-être ne le veulent-ils pas, ou ne le veulent-ils plus ! Ils l'ont accepté, ils ont fait des efforts pendant 10, 20 ou 30 ans, ils se sont poussés, ils ont accueilli l'autre, comme à La Maurelette. Et qu'en ont-ils obtenu en retour ? Une situation de chaos, et, en plus, on les insulte ! « Racistes, vous ne voulez pas vivre ensemble », etc.

Dans les écoles, c'est la même chose ! Il n'y a pas que les familles issues de Vercingétorix qui nous demandent des dérogations. Il y a toutes sortes de familles qui ont un point commun : le souhait de vivre en sécurité, que leurs enfants suivent une scolarité normale, que l'on parle français dans la classe, que l'on ne soit pas obligé d'affronter une situation compliquée, car il y a une douzaine de dialectes ou de langues qui freinent toute évolution.

Dans l'école, pas loin, le résultat de ce que nous avons obtenu comme information, c'est que 40 % des élèves entrant en 6^{ème} ne savent pas lire correctement le français. Toutes sortes de familles ont à cœur que leurs enfants réussissent dans la vie et veulent sortir à tout prix de cette idéologie du « vivre ensemble », car cela ne fonctionne pas. Cela fait 20 ans que vous essayez de nous faire avaler cette idéologie, cela ne fonctionne pas. Il faudrait quand même que vous en tiriez des conclusions, malgré des sommes considérables.

En effet, ces quartiers devenus difficiles, ils ne l'étaient pas il y a quelques années, bénéficient de moyens supplémentaires que l'on ne trouve pas dans certains noyaux villageois. Dans les aides et compagnie, dans ces écoles et les quartiers, Politique de la Ville, des millions d'euros sont injectés année après année ! Année après année, c'est l'échec, toujours plus grandissant d'ailleurs ! C'est

vous qui ne voulez pas regarder la réalité en face ! Nous, nous avons la volonté de regarder la volonté en face et d'en tirer des conclusions.

Ai-je été clair ? Je le pense. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 17-30349-DVSEJ - 17-30 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention des élus non inscrits - non apparentés, abstention des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N°17-30445-DSFP - 17-31 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Les Olives - 9, allée des Chardonnerets - Constatation de la reprise en gestion du terrain et des locaux scolaires libérés par les activités du Collège Jean Giono. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet la constatation de la reprise en gestion du terrain et des locaux scolaires libérés par les activités du collège Jean Giono.

Il est proposé : par procès-verbal du 20 décembre 1985, la Ville de Marseille a consenti la mise à disposition de l'immeuble situé au 9 allée des Chardonnerets dans le 13^e arrondissement. Cet établissement a été transféré en février 2017 dans le nouveau collège Fabre d'Églantine construit à cet effet. Le bien est depuis cette date vacant. Le Conseil Départemental a diligenté la désaffectation du collège libéré auprès des services compétents de l'État. La date de sa désaffectation sera prononcée par arrêté préfectoral. À compter de cette date, la Ville de Marseille en sa qualité de propriétaire foncier reprendra le terrain et les locaux scolaires en gestion.

J'aimerais souligner que nous constatons, depuis un petit moment déjà, les inquiétudes légitimes des habitants de ce secteur qui s'interrogent sur le devenir de ce site. En effet, il est regrettable que ce rapport ne soit pas plus précis sur le devenir de ce bâtiment. La Commission n'ayant pas encore eu lieu, nous poserons les questions, vendredi, en espérant avoir également une réponse au Conseil Municipal. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Auparavant, pardonnez-moi, je reviens sur ce que vous disiez, M. JOHSUA. On est d'accord sur un point, celui de l'éducation. Le système éducatif lui aussi s'est effondré. La première éducation est celle au sein de la famille. La famille dans de nombreuses cités a disparu, du moins la structure telle que je l'imagine et telle que je l'ai vécue a disparu. Quant à l'école, elle s'est politisée. C'est bien le lieu où l'idéologie a pris le dessus sur la réalité avec, là encore, un chaos qui s'est installé. Comment faire son cours quand il règne une anarchie dans la classe dès le plus jeune âge, où le professeur a la peur au ventre d'être agressé, pas que par les parents, mais, dans certains cas, par les enfants ?

Il y a du trafic de drogue dans l'école, n'est-ce pas, Mme D'ANGIO, dans l'école ! Ce n'est pas à cause du corps enseignant !

On va encore trouver des circonstances atténuantes, dire qu'il y a un désarroi social. Les forces de police sont démunies, la justice de plus en plus laxiste. Il y a toute une chaîne. Je suppose que vous parliez essentiellement de l'Éducation Nationale, de l'école.

Je suis allé à l'école de la République, à l'école de La Maurelette. Quand je commettais une bêtise, comme mes camarades, on ne me proposait pas un stage du « bien vivre ensemble », je prenais un petit coup de règle sur les mains, certains estimeront que je n'en ai pas pris assez, pas sur les mains, mais sur la tête ! Je suis sûr que les anciens, comme M. MIRON qui a grandi à Saint-Gabriel, me semble-t-il, ont dû connaître un peu le même système qui voulait qu'il n'y ait qu'un seul maître. Je sais que vous n'êtes plutôt pour « ni Dieu ni maître » dans la classe. C'était le professeur, et qu'il ne soit pas l'équivalent des enfants. Aujourd'hui, l'idéologie, c'est que l'enfant soit l'égal du maître, qu'il n'y ait plus d'autorité, plus de hiérarchie, ce qui a conduit à l'anarchie.

Comme je vous le disais, quand je prenais des petits coups de règle, je ne me risquais pas à le dire à mes parents. Au mieux, ils m'auraient dit que je les avais mérités, au pire, ils m'auraient mis une deuxième couche. Aujourd'hui, si le gamin prend ne serait-ce qu'une réprimande, soit il met une « tarte » au prof, soit il fait venir le grand frère ou la famille.

Madame MASSE.- Ne généralisez pas !

Monsieur RAVIER.- Pas tout le temps, mais on lit souvent dans la presse que les professeurs ont été sauvagement agressés, quand il ne s'agit pas des médecins, des infirmiers, des pompiers, etc. qui se font agressés dans ces cités. Dans l'école, s'est instaurée l'idéologie. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'anarchie et la violence s'y sont développées pour obtenir le résultat que nous subissons aujourd'hui : un niveau qui s'est effondré ! Quand vous arrivez en sixième, et que vous ne savez toujours pas lire le français, vous avez déjà un handicap pour l'avenir. Il sera difficile de trouver du boulot dans ces conditions, très difficile !

Il faut remettre l'église au milieu du village. Il faut un peu tout reprendre à la base, chaque maillon de la chaîne.

Pardonnez-moi pour cette parenthèse, mais elle me semblait importante.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-30445-DSFP - 17-31 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°17-30385-DVSEJ - 17-32 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations à but non lucratif - Crescendo - L'Ile aux Enfants - L'Ile aux Enfants 13. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet d'approuver l'attribution de subventions d'équipement pour l'aménagement et la gestion d'une crèche et d'une microcrèche dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine réalisée avec l'aide de l'ANRU à deux associations : 115 000 € à l'Association Crescendo, dont le siège social se trouve à Paris, dans le 11^e arrondissement, pour l'aménagement et la gestion d'une crèche de 42 places située Montée des Lauriers dans le 13^e, au sein de la ZAC de Malpassé. Et 11 000 € à l'Association L'Ile aux Enfants, dont le siège social se trouve à la Seyne-sur-Mer, dans le 83, pour l'aménagement et la gestion d'une microcrèche dans le quartier de Picon Busserine, dans le 14^e.

Dès l'obtention de fonctionner délivrée par le Conseil Départemental, il est proposé d'accorder la subvention de fonctionnement correspondante calculée à partir du barème en vigueur.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

LE RAPPORT N° 16-30385-DVSEJ - 17-32 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30257-DS - 17-33 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2^e répartition 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame DI NOCERA, rapporteur.- Ce rapport a pour objet la 2^e répartition 2017 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou leur organisation de manifestations sportives, ceci pour un montant global de 900 600 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer aux associations suivantes : Boxing Club de Saint-Jérôme, 5 000 € ; Burel Football Club, 11 000 € de fonctionnement et 6 000 € de tournoi national ; Union Sportive des Cheminots Marseillais, dans le 14^e, 14 000 €. Je vous prie, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Bien volontiers ! Merci Mme DI NOCERA.

Vous êtes tous invités à assister au tournoi de foot du Burel qui aura lieu les 8 et 9 avril, au stade Burel, aux Chutes Lavie, pour une très belle compétition. Il y aura des Bordelais et des Parisiens. Vous voyez à quel point nous sommes tolérants dans ce secteur, même des Parisiens ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-30257-DS - 17-33 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°17-30544-DTBN – 17-34 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS- DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Mise en place d'une pelouse synthétique au stade Philibert - Allée Marcel Soulat - Chemin de Sainte-Marthe – 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame DI NOCERA, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la mise en place d'une pelouse synthétique au stade Philibert, Allée Marseille Soulard, Chemin de Sainte-Marthe, dans le 14^e, ainsi que l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux mission sports nautisme et plage année 2017 à hauteur de 700 000 € pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés seront sollicités auprès des différents partenaires. Je vous prie, Monsieur le Maire, de soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DI NOCERA. Auparavant, M. MARI demande la parole.

Monsieur MARI.- Au nom de mon groupe, je me félicite de ce rapport très attendu par deux clubs historiques de notre secteur, la JO Saint-Gabriel et les Cheminots Marseillais. J'ai pointé lors d'un Conseil précédent l'autorisation de programme pour le stade à La rose, qui le méritait vu son état. Cependant, j'avais été un peu réticence et indiqué à M. MIRON qu'il aurait été préférable de faire passer sur la pile des clubs qui avaient pignon sur rue depuis des décennies. Je le remercie d'avoir tenu compte de l'histoire de ces clubs. Cela va dans le bon sens.

Je n'avais pas proposé, à cette époque, le stade des Cheminots, car je pensais qu'il était prévu pour être bassin de rétention en cas de crues décennales ou centennales. J'avais proposé le stade Canet Florides. Si l'ensemble des équipes dirigeantes de ces deux clubs se satisfont de la mise à disposition du stade Philibert en pelouse synthétique, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Je demanderai à M. MIRON, pour faire le grand chelem, de faire encore un petit effort pour le stade de Gombert. Il ne reste que cela pour terminer le mandat. Vous avez déjà voté le stade Rollandin. Ce serait la cerise sur le 13/14. Il y a une nouvelle équipe dirigeante, donc un petit changement à la tête du club. Peut-être irez-vous donc dans d'autres considérations pour ce club historique de Marseille et qu'en 2020, on puisse avoir une pelouse synthétique à Château-Gombert ? On aura alors le grand chelem après 20 ans de déshérence de la Mairie Centrale. Comme quoi, parfois...

Monsieur RAVIER.- Comme quoi il faut garder M. MIRON comme Conseiller Municipal !

Monsieur MARI.- Vous ne m'avez pas laissé terminer. Comme quoi, parfois, l'action de la majorité précédente, avec son livre noir, avait piqué au vif M. MIRON. Je suis heureux de voir qu'il en a tenu compte dans les années qui ont suivi.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, je constate que lorsque la Mairie de Secteur, dont le Maire est Sénateur, fait quelque chose, notamment un stade des Mourets, vous nous soupçonnez de faire de la politique politicienne ou du démarchage électoral, et que, quand c'est M. MIRON qui lui, publicité non rémunérée, est candidat, vous le félicitez !

Vous êtes en train de préparer le ralliement du deuxième tour pour les législatives ? *(Rires)*

Monsieur MARI.- Non, on sera devant !

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, cela fait deux ans que vous êtes élu...

Monsieur RAVIER.- ...Trois ans. Je sais que pour vous c'est une épreuve, c'est long pour vous !

Monsieur MIRON.- Il faut l'admettre. Il se trouve que ces Conseils d'Arrondissements progressent. Comme je le disais à Mme D'ANGIO précédemment, on peut tous progresser et on se le doit, donc on progresse. On est très heureux, on se congratule de voir que les équipements sportifs aménagés et réaménagés se développent dans nos quartiers, et j'en suis très heureux, sur l'espace des gymnases et des piscines puisque certaines choses ont été refaites.

Vous parliez de « cerise ». Quand il y a une cerise, c'est qu'il y a un gâteau. Je vous remercie donc d'avoir souligné le fait qu'il y avait un gâteau sur mon territoire et on n'oubliera pas le reste d'ici 2020.

Quant au stade de Gombert, je vous le redis, je vous rappelle, pas sur le stade de Gombert, on a un projet dans les cartons d'avoir un nouveau stade, dans un autre périmètre sur Château-Gombert bien évidemment puisque, comme vous le savez, le stade Mallet est frappé d'alignement sur les deux tiers du stade. Il nous faudra donc trouver une solution. Ce grand club a en effet pris une évolution positive ces derniers temps.

Monsieur RAVIER.- Y compris dans ses structures, grâce au stade des Mourets.

Monsieur MIRON.- Excusez-moi, j'ai oublié quelque chose. Pour en revenir au stade des Mourets, je suis heureux qu'il y ait un petit terrain de proximité. Même si Mme D'ANGIO indiquait que ce terrain ne sera pas aux normes, je suis très heureux qu'il existe. Je disais simplement que j'aurais souhaité que l'ensemble des travaux de proximité à réaliser sur les équipements sportifs puissent être faits. C'est très bien qu'il y ait un terrain de proximité dans nos quartiers, quel que soit le quartier d'ailleurs ; celui-là voté l'autre jour pour la Maurelle, ou celui que l'on votera bientôt pour d'autres quartiers.

Monsieur RAVIER.- Votons et exécutons ! Il ne suffit pas de voter, il faut que ce soit fait ! Nous verrons donc dans les prochaines semaines et les prochains mois. Eh bien, votons !

LE RAPPORT N°17-30544-DTBN – 17-34 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30483-DASS - 17-35 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - 1^{ère} répartition 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la première répartition 2017 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations agissant en faveur des Anciens Combattants et ce, pour un montant global de 11 500 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer à l'Association Républicaine des Anciens Combattants, Section du Canet, une aide financière de 130 €, seulement. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY.

Monsieur MARI.- Que fait la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur ?

Monsieur RAVIER.- Elle vient ! Ne vous inquiétez pas ! Cependant, je ne peux pas l'accorder à toutes les associations patriotiques. Une en bénéficiera cette année. Il est clair que la réserve parlementaire de la Députée..., mais passons !

Monsieur RABIA.- Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder la parole. Vous savez pertinemment que je suis très attaché au monde des Anciens Combattants. Je suis très étonné par la faiblesse du montant des subventions votées, comme vous le savez sans doute, par des décrets, mais je ne vous accuse pas, Monsieur le Maire, je sais que vous n'y êtes pour rien, n'ayez crainte. Depuis que je suis élu, me semble-t-il, je n'ai vu passer que deux ou trois subventions pour des associations d'Anciens Combattants, en sachant que, pour le 13/14, il doit y avoir plus d'une dizaine d'associations d'Anciens Combattants. Certains commentaires, certaines indiscretions m'ont laissé entendre que certains présidents d'associations sont presque obligés de payer ou de compléter de leur poche pour

acheter des couronnes lors de cérémonies. Comme vous le savez sans doute, par des décrets, il y a de plus en plus de cérémonies avec des dépôts de gerbes. Je m'étonne donc une fois de plus de la faiblesse des montants des subventions comparés à ceux accordés à des associations sportives qui se voient attribuer des 700 000 €, des 1 M€, voire des 2 M€. J'aurais aimé qu'une association patriotique reçoive, par exemple, 2 000, 5 000 ou 10 000 € de subvention.

Monsieur RAVIER.- Nous faisons nôtre votre vœu. La Mairie de Secteur fait de son mieux avec les moyens qui sont les siens pour aider les associations patriotiques à fonctionner. Nous serons à leurs côtés cette année encore, à une exception près peut-être, du moins à une date...

Monsieur MARI.- Le 19 mars !

Monsieur RAVIER.- Pour le 19 mars, ne comptez pas sur la Mairie de Secteur pour participer à la commémoration de ce qui marquait, en réalité, le début d'un vaste et ignoble massacre de nos compatriotes pieds noirs et harkis ! Il y a eu plus de morts après le 19 mars qu'avant, et nous ne nous prêtons pas à cette ignominie de célébration du 19 mars. C'est le seul rendez-vous auquel nous ne participons pas. Nous n'avons rien contre les associations patriotiques et les Anciens Combattants en général qui, à cette occasion, se souviennent de leur combat et du sacrifice de leurs camarades. Il y a eu 30 000 soldats français tués, et on ne sait toujours pas combien de civils français, dits « pieds noirs » et harkis, ont été massacrés. Tout cela, nous y pensons, mais nous ne participerons pas, tout comme nous n'avons pas participé à ce rendez-vous les deux années précédentes ni l'année prochaine, si je peux l'appeler ainsi. Je vous propose de voter.

LE RAPPORT N°17-30483-DASS – 17-35 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30485-DASS - 17-36 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1^{ère} répartition 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet la première répartition 2017 de subventions accordées par la Ville de Marseille à des associations d'Animation Urbaine et ce, pour un montant global de 14 300 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer à Arts Théâtre et Claquettes, compagnie Philippe Chagot, une aide financière de 1 500 €. Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Je vous remercie, M. GIORGI. Je vous propose de voter.

LE RAPPORT N°17-30485-DASS – 17-36 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30488-DASS - 17-37 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 1^{ère} répartition 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Ce rapport a pour objet la première répartition 2017 d'une subvention accordée par la Ville de Marseille aux associations œuvrant en faveur des seniors et ce, pour un montant global de 39 300 €.

Concernant les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'accorder à Culture Évasion Saint-Just, située dans le 13^e arrondissement, une aide financière de 800 €. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ.

Je fais une parenthèse, car j'ai omis, dans le rapport précédant sur les Anciens Combattants, concernant le 19 mars, de dire ceci : honte à ceux qui ont pu émettre l'idée que la présence française

en Algérie française ou l'action de la France puisse être qualifiée de « crime contre l'humanité » ! Honte à celui qui a pu exprimer cette ignominie et à celles et ceux qui le soutiennent !

Je ne développerai pas, mais je rappelle que la France a dû poser le pied sur cette terre qui ne s'appelait pas encore « Algérie » pour mettre fin à ces actes de piraterie en Méditerranée qui conduisaient les femmes à être vendues et les hommes en esclavage. La présence française a mis fin à l'esclavage dans cette zone de la Méditerranée.

Lorsque nous avons dû quitter cette terre qui était non pas une colonie, mais, comme le disait un certain François Mitterrand, « l'Algérie, c'était la France », en 1962 la deuxième ville de France n'était pas Marseille mais Alger, c'était des ports, une industrie, des écoles, des universités, une agriculture, des femmes qui se libéraient d'un certain obscurantisme, une modernité. C'était un avenir, une industrie du pétrole que la France elle-même avait su trouver et exploiter.

Alors, que certains, qui se croient permis de tout dire pour essayer d'obtenir les voix des Français d'origine étrangère, en particulier d'origine algérienne, car c'est bien ce dont il s'agit, je n'imagine pas ce sinistre individu ne pas connaître l'histoire de son pays ! Peut-être ne la connaît-il pas d'ailleurs. Élevé au biberon du « vivre ensemble » et de la haine et de la repentance permanente de la France, peut-être ne la connaît-il pas, et cela fait de lui un imbécile. S'il la connaît, cela fait de lui un criminel d'insulter ainsi les générations de Français et de harkis qui ont construit ce petit bout de France et qui ont dû le quitter dans des conditions tragiques, dramatiques !

Si l'on parle de « crimes contre l'humanité », c'est du côté du FLN qu'il faut faire le bilan des massacres des populations civiles hommes, femmes et enfants. Les combattants de l'époque, aujourd'hui Anciens Combattants, méritent un peu plus de respect. La campagne électorale, l'appétit électoral, la volonté de devenir Président ne justifie pas tout ! Cela commence par respecter le peuple français, en particulier celui qui a construit cette Algérie française ! C'était une parenthèse.

Monsieur MARI.- Vous avez dévié de l'ordre du jour quand même !

Monsieur RAVIER.- Légèrement, mais je tenais à le dire. On ne peut pas laisser des individus, qui prétendent devenir Président de tous les Français, commencer par les insulter et insulter la mémoire de ceux qui sont tombés. Je tenais à dire, c'est le fait du prince, et surtout à rétablir la vérité historique. Il s'agira peut-être pour l'individu en question d'une découverte. On peut passer au vote.

LE RAPPORT N°17-30488-DASS – 17-37 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30498-DPE – 17-38 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE- DIRECTION DES SPORTS – Attribution d'une subvention à l'association Mode In Sport pour l'action Premier Salon International de la Mode et du Sport dans le cadre de Capitale Européenne du Sport 2017 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame DI NOCERA, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € à l'Association « Mode In sport » pour l'organisation du premier salon international de la mode et du sport et d'approuver la convention y affaissant.

Ce projet, qui se déroulera du 21 au 24 juillet 2017, a pour objectif d'améliorer le développement commercial des marques de la mode et du sport, de permettre aux acteurs économiques de présenter un ensemble de professionnels de la mode et du sport capables de valoriser la Cité phocéenne, de faire découvrir et connaître les associations sportives locales partenaires du salon. Je vous prie, Monsieur le Maire, de soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DI NOCERA. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N°17-30498-DPE – 17-38 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-30414-DVSEJ – 17-39 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Financement 2017 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du CEJ et d'Objectif Jeunes. 2^e répartition 2017. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de versements d'acomptes aux associations engagées dans une action de démarche Qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et objectif Jeunes. Cette dépense est destinée à subventionner les projets d'engagement établis par les associations ayant répondu aux critères de la Charte Qualité.

Sur un montant global de 2 323 200 €, il est proposé d'attribuer à destination des Centres de lieu d'activité du 7^e Secteur ci-après les aides financières suivantes : pour Leo Lagrange Méditerranée, la Maison pour Tous La Maurelle/Frais Vallon, 27 500 € ; pour la MPT CS, Échec 13, 33 000 € ; pour le Centre de Culture Ouvrière, Centre social La Renaude Saint-Jérôme Balustre, 29 500 € ; pour le Centre social La Paternelle, 28 000 € ; pour l'Association de gestion des animations du Centre social de Frais Vallon, 28 500 € ; pour l'Association des Amis de l'instruction laïque, Centre social de La Marie, 30 500 € ; pour le Centre social Saint-Joseph, 34 500 € ; pour l'Association de gestion et d'animations du Centre Social de Malpassé, 31 500 € ; pour EPISEC, CS Val Plan Bégudes, 57 600 € ; pour le Centre Social Saint-Just La solitude, 26 000 € ; pour le Centre Social La Garde, 27 500 € ; pour le Centre Social Familial Saint-Gabriel Canet Bon Secours, 40 600 € ; pour le Centre Social l'Agora, 38 500 € ; pour l'Œuvre Dom Bosco, 4 500 € ; pour l'Association de gestion et d'animations de la Maison des Familles 13/14, Centre Social des Flamands, 30 000 € ; pour la MPT FMA Font-Vert et Club Junior, 28 000 €.

Afin de répondre à l'évolution des activités d'accueil de loisirs pour la démarche Qualité 2^e répartition, il est proposé de modifier par avenant joint au présent rapport les conventions pluriannuelles conçues par les associations selon le tableau détaillé ci-joint.

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable à l'attribution de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Objectif Jeunes à Léo Lagrange Méditerranée pour La Maison Pour Tous Frais Vallon, La Maison pour Tous Échelle 13, Le Centre Culturel Ouvrier, Le Centre Social La Renaude Saint-Jérôme Balustres, Le Centre Social La Paternelle ; à la Fédération des Amis de l'instruction laïque, pour le Centre social de La Marie, Le Centre Social Saint-Joseph et Œuvre Dom Bosco.

Et le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable à l'attribution de subventions pour les associations suivantes : l'Association de gestion et d'animations du Centre Social Frais Vallon, le Centre social Malpassé, EPISEC CS Val Plan Bégudes, le Centre Social Saint-Just La solitude, le Centre Social La Garde, le Centre Social Familial Saint-Gabriel Canet Bon Secours, le Centre Social Agora ; et L'Association de gestion et d'animation de la Maison des Familles 13/14 , le Centre Social des Flamants, la MPT FMA Font-Vert et Club Junior.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. Merci, M. GIORGI.

Monsieur JOHSUA.- Une fois de plus, Monsieur le Maire, je voudrais exprimer mon inquiétude. Peut-être que les gens ont mal compris ce qui se passe là. Il est proposé d'accepter les subventions pour certains équipements et associations, et de les refuser à d'autres sans que l'on sache pourquoi. Il n'y a pas de raisons particulières. On ne dit pas que l'activité a été mal faite ou que le bilan est mauvais. On ne dit rien ! On dit juste : « Pour lui, pour eux, pas pour lui, pas pour eux. »

Monsieur RAVIER.- Je vais vous le dire.

Monsieur JOHSUA.- C'est le fait que ces associations ne plaisent pas à Monsieur le Maire et à la majorité Front National. L'inquiétude est très simple, elle est de se dire que, si par malheur, mais cela n'arrivera pas, rassurez-vous, M. RAVIER, en mai, vous étiez au pouvoir, vous géreriez exactement de la même manière pour tout le pays.

Monsieur RAVIER.- Pareil !

Monsieur JOHSUA.- On a pourtant besoin de cette activité. Vous m'avez ébranlé tout à l'heure sur la question de la baisse de niveau. Je n'avais pas compris qu'il y avait une telle baisse de niveau. Je me suis dit : « M. RAVIER a raison. » J'ai ici le document « attestation d'accueil », document requis, trois fautes d'orthographe ! Trois ! C'est vraiment une baisse du niveau. On devrait faire un concours : ceux qui en auront deux sur trois...

Monsieur RAVIER.- ...Cela confirme bien ce que je disais tout à l'heure !

Monsieur JOHSUA.- Bien sûr, M. RAVIER ! Ceux-là vont gagner une place sur la tribune aux côtés de Marine LE PEN. M. RAVIER, vous m'avez beaucoup ébranlé sur la baisse du niveau, mais il faut balayer devant sa porte !

Deuxièmement, car vous balancez des choses en l'air, mais il s'avère que je connais un peu, donnez-moi des chiffres et, si vous en êtes capable, donnez-moi le nom du rapport. Dites-moi de quel rapport il s'agit ! Ce n'est pas un article du *Figaro*, pas un article de *Valeurs Actuelles*. Dites-moi un rapport confirmant ce que vous avez indiqué ! Bien sûr qu'il y a des difficultés.

Monsieur RAVIER.- De quoi parlez-vous ?

Monsieur JOHSUA.- Je parle de la baisse du niveau général de l'école. Vous avez donné des chiffres inouïs qui ne correspondent à rien ! Nous savons, car nous connaissons la situation. Nous avons un problème... Demandez-nous, vous avez là un spécialiste ! Je peux vous garantir que l'on ne va pas me contrôler comme ça. Allez-y : donnez-moi des résultats et on pourra parler ! Vous parlez de cette extraordinaire baisse de niveau. Vous savez qu'en mathématiques, aujourd'hui, je ne sais pas qui, ici, est capable de faire cela, on essaie de faire en sorte d'enseigner non seulement la numération en base 10, mais aussi la numération en base 2. Cela ne vous dit peut-être rien, Monsieur le Maire, car la baisse de niveau... En fait, sur certains points, cela a monté, mais pas sur d'autres.

En fait, vous avez raison sur autre chose : pour les publics les plus en difficulté, la situation est dramatique. Pour la première fois dans l'histoire scolaire de la France, les 20 % les plus difficulté le sont plus maintenant qu'il y a dix ans. C'est incontestable. Cela concerne les populations qui sont dans nos quartiers, celles que vous voulez priver, ici, de soutien scolaire, de soutien général.

Vous parlez de l'éducation, c'est exactement ce que font les centres sociaux ! Vous allez enlever cet argent uniquement parce qu'ils ont osé dire que cela ne leur plaisait pas et vous prétendez venir au pouvoir de la République.

Enfin, M. RAVIER, vous dites que les écoles sont devenues idéologiques. Je ne vais pas vous dire ce que disait Jaurès sur cette question. L'idée que la laïcité dans nos écoles, ce soit la neutralité est une erreur capitale ! Jaurès a dit cela de tous les tons. Nos écoles défendent la République. Elles ne sont pas neutres vis-à-vis des valeurs républicaines, celles-là qui vous gênent. Eh bien, c'est celles-là que nous continuerons à défendre.

Monsieur RAVIER.- Ainsi soit-il ! Pourquoi émettons-nous un avis défavorable ? Ils peuvent compter sur la Mairie de Marseille pour obtenir ces subventions.

Monsieur MARI.- Cela veut dire que si, par malheur, le Front National se retrouve aux commandes de la Ville de Marseille, il n'y aurait pas de subventions.

Monsieur RAVIER.- « *Par malheur* », « *par malheur* » : vous n'arrêtez pas dire « *par malheur* » ! Peut-être pour vous, mais pour le bonheur de Français de plus en plus nombreux à espérer.

Il est vrai que la situation de notre pays et de notre ville à la date d'aujourd'hui fait vivre un véritable paradis à nos compatriotes : 6 millions de chômeurs réels, 9,5 millions de pauvres, 3,5 millions de Français qui n'arrivent pas à se loger ou à se loger dans des conditions indignes, une insécurité qui loin des statistiques données, ne fait que se développer, une immigration massive qui développe un communautarisme que nous avons dénoncé depuis des années pour lequel nous avons été insultés et diabolisés, un communautarisme qui aboutit à son expression, au rejet de la République le plus violent par un terrorisme pour lequel votre Premier Ministre nous a demandé de nous habituer à vivre avec.

Il est certain que cela tranche avec le discours et surtout les actes des Présidents russe et américain qui, eux, ont décidé d'éradiquer l'islamisme. Nous, on nous a demandé de vivre avec, de vivre avec le terrorisme ! Voilà le paradis que vous promettez à nos compatriotes.

Ne soyez pas étonné que la candidate que je soutiens atteigne de tels sommets aujourd'hui. J'espère briser ce que vous appelez, vous, ce fameux « *plafond de verre* ». C'est la réalité, votre réalité. C'est le résultat de votre politique. Vous avez eu dix ou vingt fois l'occasion d'en changer puisque vous cumulez les échecs, mais vous refusez de changer la donne, de revenir sur cette Europe sans frontières, ce libre échangisme que vous soutiendrez, M. JOHSUA, au deuxième tour.

Vous allez soutenir le représentant de ROTHSCILD, vous, M. JOHSUA ! Vous allez soutenir celui qui prend son petit déjeuner dans la Bourse de Paris, son déjeuner devant la Bourse de Londres et son goûter devant la Bourse de Wall Street. Vous allez soutenir celui qui porte fièrement la dérégulation, on dit même « l'uberisation » de notre pays dans tous les domaines. Voilà qui vous vous apprêtez à soutenir !

Des millions de Français, de plus en plus nombreux, ne supportent plus vos leçons politico-morales, alors que vous êtes les tenants d'un bilan en tous points calamiteux. Donnez-moi un secteur pour lequel on pourrait se réjouir : l'économie, le social, la sécurité ? Il n'y en a pas, aucun !

Monsieur MARI.- L'émigration !

Monsieur RAVIER.- Ah oui, l'émigration pour ceux qui aiment le « vivre ensemble », la théorie ! C'est une réussite. Dans le réel, c'est tout autre chose. Il n'y en a pas un dans lequel vous ayez réussi quoi que ce soit, pas un seul !

Encore une fois, il est grand temps de changer. Cela passe par dépolitiser. C'est tout ce que nous souhaitons. Je ne demande pas que l'on nous déroule le tapis rouge. Nous soutenons le Centre Social de La Paternelle. Quelque chose me dit qu'ils ne nous portent pas dans leur cœur, mais ils font leur job. Ils mettent en place leurs actions pour les jeunes des quartiers et nous n'émettons aucune critique, car ils ne sont pas sortis de leur cadre administratif de neutralité.

Les autres ont fait savoir qu'ils mèneraient et ils mènent un combat politique. Ils sont sortis du cadre qui est le leur. Il y a donc une réponse du berger à la bergère. Je n'ai agressé personne. Nous sommes victimes, agressés. Nous ne sommes pas masochistes, nous répondons juste à l'agression.

Nous mettons donc le rapport ainsi présenté aux voix.

LE RAPPORT N° 17-30414-DVSEJ - 17-39 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés ne participant pas au vote)

RAPPORT N° 17-30225-DAH – 17-40 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT- DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement - Aide à la production de 6 opérations de logements sociaux - Le Plot Turenne, 3^e arrondissement, par Logis Méditerranée - East Park, 10^e arrondissement, par LOGIREM – Merlan, 14^e arrondissement, par LOGEO Méditerranée - Coteau de Bel Air, 14^e arrondissement, par SNI Sud-Est - Bricarde Provisoire, 15^e arrondissement, par Logirem, et Ilot Allar, 15^e arrondissement, par Société Nouvelle. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la participation de la Ville de Marseille pour deux opérations de construction de logements sociaux sur le 14^e arrondissement définies comme suit.

- L'opération "Le Merlan". Il s'agit d'une opération de construction neuve, de 35 logements sociaux, financés en PLUS, situés 95-97 avenue du Merlan, dans le 14^e arrondissement, ainsi que de 35 places de parking. Ces logements se décomposeront en 24 logements collectifs et 11 logements semi-individuels. Les anciens entrepôts actuellement sur le site seront démolis.

Ce programme se situe à proximité immédiate du campus universitaire de Saint-Jérôme et des commerces du centre villageois du Merlan, et s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain sur le quartier. Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 5 055 593 € pour les 35 logements PLUS, soit 144 445,51 € par logement et 2 234,06 € par m² de surface utile. La participation de la Ville est proposée à hauteur de 200 000 €, soit 5 714,28 € par logement pour les 35 logements.

- Et l'opération "Le Coteau de Bel Air". La SNI Sud-Est Méditerranée envisage l'acquisition auprès de la Ville de Marseille d'un terrain en vue de la construction d'un programme immobilier, 6-74 traverse de Gibraltar, dans le 14^e arrondissement.

Le financement de ces 13 logements sociaux financés en PLUS s'inscrit au sein d'un programme immobilier comprenant à la fois de l'accession sociale, pour 19 logements, des logements à loyers

intermédiaires, pour 36 logements, et des logements sociaux conventionnés PLS, pour 31 logements, pour un total global de 99 logements.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 1 855 073 € pour les 13 logements PLUS, soit 142 697,92 € par logement et 2 056,30 € par m² de surface. La participation de la Ville est proposée à hauteur de 75 000 €, soit 5 569,23 € par logement pour les 13 logements. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Je mets ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Ce sera une abstention, comme d'habitude. On ne va pas répéter notre motivation, il y a une cohérence.

LE RAPPORT N° 17-30225-DAH – 17-40 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés ne participant pas au vote)

RAPPORT N°17-30545-DTBN - 17-41 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Modernisation des équipements techniques de la Mairie du 7^e Secteur - 72, rue Paul Coxe - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation d'une somme de 450 000 € pour la réalisation de travaux dans la Mairie du 7^e Secteur.

Ces travaux concernent les équipements de vidéosurveillance, du système d'alarme, du système de sécurité incendie, du système de chauffage ainsi que l'entretien des menuiseries et des volets de la Bastide. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Je ne sais pas ce que j'ai au-dessus de la tête dans mon bureau. Il avait déjà cela, mon prédécesseur ? J'entends du bruit, je ne sais pas s'il s'agit des locataires de M. JOHSUA qui ont déménagé qui sont au-dessus de ma tête, car il y a beaucoup de bruit pour que ce ne soit que des pigeons... Il n'est pas prévu que l'on me débarrasse des clandestins volants ? *(Rires)* On passe au vote.

LE RAPPORT N°17-30545-DTBN – 17-41 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Merci pour les élus, mais surtout pour les agents de la Mairie de Secteur qui obtiendront un plus grand confort, et bien sûr pour le public qui se rend dans nos locaux.

RAPPORT N°17-30469-DTBN - 17-42 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Mise aux normes des équipements techniques du Centre Urbain du Merlan - Avenue Raimu - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a également pour objet l'affectation d'une somme de 680 000 € pour effectuer des travaux cette fois dans le centre urbain du Merlan.

Comme vous le savez, ce centre comprend une partie privée qui abrite une galerie marchande et un hypermarché, et également une partie publique dont la Ville de Marseille est propriétaire et qui comprend notamment la bibliothèque, le Bureau Municipal de Proximité, le théâtre, le commissariat, des parkings, ainsi que divers locaux administratifs. Il est donc nécessaire d'engager des travaux de sécurisation du site et de mise aux normes des équipements techniques de ces locaux.

Monsieur le Maire, je demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Le rapport est mis aux voix.

LE RAPPORT N°17-30469-DTBN – 17-42 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Les deux derniers rapports vont être présentés ensemble. Avant qu'ils ne soient présentés, je voulais remercier bien sûr mon Cabinet pour la préparation de ces Conseils d'Arrondissements, donc, Mme HARMS et Mme GUFONI, les Services en la personne de M. CAMBIER et bien sûr le Service des élus, représenté par Mme HABLOT. Et Madame la sténotypiste : ça va ? Vous tenez le choc ? Il semble que oui. Merci donc à tous pour la préparation de ce Conseil et merci au public pour sa présence et aux présidents d'associations bien sûr. M. BESNAÏNOU, je vous en prie.

RAPPORT N° 17-43 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "Roudelet Felibren", sise 45, Boulevard Bara - 13013 Marseille.

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Dans ces deux derniers rapports que nous allons voter, il s'agit de deux conventions d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association « Roudelet Felibren » d'une part et le Groupe Saint-Eloi d'autre part.

Ces deux conventions d'objectifs ont pour but de mettre en valeur la culture et les traditions provençales au travers des nombreuses actions des deux associations phares de notre secteur.

Toutes deux apporteront leur concours aux festivités organisées par la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements, donc l'inauguration de la crèche provençale, le concours des crèches, l'organisation à la Bastide Saint-Joseph d'une soirée dans le cadre du Festival de folklore, la Veillée Calendale et d'autres manifestations mettant à l'honneur les cultures provençales.

Elles associeront la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements à la tenue des manifestations sur Château-Gombert telles que le vide-grenier traditionnel de l'Ascension, le spectacle du 14 juillet à Château-Gombert.

La Mairie de Secteur, quant à elle, apportera le soutien technique et logistique nécessaire, avec entre autres le prêt de matériels divers, publicité et spectacles intramuros, etc.

Ces efforts conjugués contribueront à valoriser notre patrimoine culturel immatériel mis à l'honneur par la Convention de l'UNESCO. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ces rapports aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. M. JOHSUA demande la parole, puis Mme MASSE.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, cette question s'adresse à vous-même et à Mme D'ANGIO, et peut-être n'aurez-vous pas la réponse tout de suite, mais pour la prochaine fois.

Ce sera rapide, juste une question. Il s'agit de conventions d'objectifs : peut-on avoir une statistique sur l'ensemble des conventions d'objectifs qui ont été déposées et votées par nos soins depuis le début de la législature et qui ne se concernent pas Château-Gombert ? Cette question m'intéresse vivement. Car quand j'entends « intérêt général », je comprends intérêt de tout le monde, pas que de Château-Gombert. J'aimerais avoir cette statistique qui sera éclairante.

Monsieur RAVIER.- On vous communiquera la réponse à la veille du prochain Conseil.

Monsieur MARI.- Il serait également intéressant d'avoir une statistique sur les "Phocéens d'Or" de l'année dernière et de cette année. Parce que j'ai en effet le même sentiment que M. JOHSUA.

Monsieur RAVIER.- Qu'entendez-vous par là, M. MARI ?

Monsieur MARI.- Qu'il n'y a que certaines catégories de population qui méritent votre respect.

Monsieur RAVIER.- Comment jugez-vous cela ? Par quel élément factuel arrivez-vous à cette conclusion ?

Monsieur MARI.- Je vois qui monte sur scène et qui est récompensé.

Monsieur RAVIER.- Ah ! Vous voyez ! C'est une progression, si vous commencez à voir ce qu'il y a autour de vous !

Monsieur MARI.- On a le sentiment que seules certaines catégories de structures associatives qui sont honorées par vos soins.

Monsieur RAVIER.- Je ne vois pas ce que vous voulez dire, il faut vous expliciter. Cela ne sortira pas d'ici, il me semble que la journaliste est partie. Il doit rester votre camarade de *La Marseillaise*. Qu'est-ce qu'ils ont ? Ils sont physiquement différents ? Il y a quelque chose qui vous gêne dans leur aspect physique ?

Monsieur MARI.- Les récompensés manquent de diversité.

Monsieur RAVIER.- Ah ! Voilà ! Ils sont un ^peu trop quoi, à votre goût ? Ils ont un épiderme qui ne vous convient pas ? C'est à cela que vous jugez l'action qu'ils mènent ? Furacao, par exemple, qu'en pensez-vous, M. MARI ?

Monsieur MARI.- Je vous dis que ceux qui sont récompensés le méritent, mais cela manque de diversité.

Monsieur RAVIER.- L'association patriotique avec les anciens combattants harkis, cela vous a gêné ? Massilia Sports qui œuvre à la Visitation, à Saint-Jérôme, dans de nombreux quartiers, pas seulement dans les noyaux villageois ? Le Burel Football Club, vous connaissez, vous qui êtes amateur de foot ! On ne peut pas dire que..., alors il y avait le Président du Burel qui peut-être a une origine ethnique qui vous gêne ? Je le comprends ainsi, mais il représente son club, bénévolement. Les entraîneurs, on les appelle aujourd'hui éducateurs, avec tous les gamins...

On en avait parlé à l'époque, quand j'étais là-bas au fond à droite dans le coin, près des toilettes ! Vous vous rappelez qu'à cette époque-là la discrimination battait son plein ! Et qu'il y avait un jeune garçon d'environ 12 ou 13 ans qui n'avait pas pu, alors qu'on lui avait promis d'être accepté dans le club de foot, y prendre sa licence, car il avait le malheur de porter le nom de son père ! Vous voyez comme je ne suis pas rancunier ! Lui, en revanche, n'a pas oublié, mais je suis passé outre cette blessure faite à un enfant. C'est un "pelé", c'est "un tondu", c'est le fils de son père ! Eh bien, au-delà de ceci, je reste persuadé que le club du Burel, par exemple, où viennent jouer au foot de nombreux gamins des quartiers et qui ne sont pas tous descendants de Vercingétorix, nous les avons récompensés. Et nous avons bien fait, car nous l'avons fait quelques mois avant que l'Olympique de Marseille annonce son partenariat avec le FC Burel.

M. MARI, vous n'étiez pas là ce jour-là. M. MIRON était là ?

Monsieur MARI.- Je n'étais pas invité. J'étais à La Sauvagère.

Monsieur RAVIER.- Le Président de l'Olympique de Marseille s'est déplacé au Burel Football Club pour signer ce partenariat, où j'ai été invité, où nous avons été présents, Mme DI NOCERA et Mme D'ANGIO. Nous avons été salués en arrivant et en partant par le Président de l'Olympique de Marseille. Et c'est donc un grand honneur pour notre secteur, parce que cela rejaillit sur l'ensemble du secteur, cette excellence du Burel et il y en a d'autres, dans le foot et dans d'autres sports. Vous voyez comme nous avons eu non pas du flair, mais une connaissance parfaite du terrain -c'est le cas de le dire- en récompensant à l'occasion des vœux le club du Burel, comme nous l'avons fait aussi avec M. SPORTOUCH et son association sportive Handisport. Là aussi, je crois que la diversité s'exprime !

Donc, ma foi, je ne vois pas ce que vous voulez dire. Vous avez dû avoir un projecteur idéologique qui vous a aveuglé, M. MARI.

Monsieur MARI.- Je vais donc aller chez l'ophtalmo.

Monsieur RAVIER.- J'ai oublié le "Raid des 8" ! Le raid du 6-8 en réalité ! Vous connaissez ? C'est la compétition entre les huit Mairies de Secteur qui se passe au Frioul chaque année, où s'affrontent les jeunes de nos quartiers face aux jeunes des autres arrondissements. Et chaque année, c'est le 6-8 qui gagne, c'est la tradition, c'est pour cela qu'on l'a rebaptisé non plus « Raid des 8 », mais « Raid du 6-8 ». Et dans notre équipe, il y a des jeunes issus de l'ensemble de notre territoire.

Monsieur MARI.- Il faut faire une préparation.

Monsieur RAVIER.- C'est fait ! Mais comme les sports présentés, les compétitions donc, sont essentiellement nautiques et comme on n'a pas encore la mer à Château-Gombert ou à Saint-Gabriel ou au Canet, nos jeunes sont évidemment largement désavantagés. Et ils ne veulent pas changer de sport, curieusement. Et donc chaque année... et ils sont vraiment très à l'aise sur l'eau, beaucoup plus que les nôtres.

Un intervenant.- Ils sont tricheurs aussi !

Monsieur RAVIER.- Légèrement ! Avant de voter, Mme MASSE demande la parole.

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, je voudrais revenir au fil du rapport, sur ces deux conventions proposées, conventions amicales, c'est très bien sur le papier, cela ne va pas loin. J'ai quelques interrogations.

Vous parlez des missions des associations, et je prends l'exemple sur l'une des conventions. Ensuite, vous parlez des moyens. Je mets en parallèle les deux. Je voudrais juste avoir une confirmation. L'engagement de l'association à rechercher des financements auprès des acteurs publics institutionnels associatifs, l'idée que pour les missions que vous avez notifiées dans l'article 1, que la Mairie de Secteur doit avoir vue sur toutes les manifestations que peut faire l'association durant toute l'année. C'est une première question.

Parce que vous ne parlez pas de budget dans ces conventions. Vous parlez beaucoup de « missions d'objectifs » que les associations doivent réaliser. C'est très bien, je ne suis pas contre cette aide. Mais je sais aussi que pour ces deux associations, « Le Roudelet Felibren » et le « Groupe Saint-Eloi », oui, c'est Château-Gombert, mais il y a aussi La Tarasque qui est une autre fête sur le 14^e. Nous avons, oui, « Le Roudelet Felibren » qui est l'un des groupes internationalement connus. Il est à Château-Gombert, mais je rassure les camarades, la jeunesse qui danse habite bien loin des limites du 13^e arrondissement.

Vous ne m'écoutez pas, mais votre voisine, c'est d'ailleurs elle qui a monté le dossier ! Je sais bien que vous ne le connaissez pas !

Monsieur RAVIER.- Je ne peux pas tout faire, je n'ai pas 14 bras. Heureusement qu'elle est là !

Madame MASSE.- Surtout qu'en cumulant, c'est compliqué !

Monsieur RAVIER.- Vous n'allez quand même pas me faire la leçon sur le cumul, vous, la famille MASSE !

Madame MASSE.- Aucun souci, Monsieur le Maire. Balayez devant votre porte et ensuite nous en reparlerons !

Monsieur RAVIER.- Si on regardait un peu qui a été...

Madame MASSE.- Répondez à ma question !

Monsieur RAVIER.- ...l'attaché parlementaire du frangin ou du fiston !

Madame MASSE.- Du fiston ?

Monsieur RAVIER.- Oui ! Ne commencez pas à me chatouiller là-dessus, parce que si je vous sors le CV de l'ancien Député Christophe MASSE, ou de son père, on va pouvoir un peu rigoler cinq minutes ! Ne me faites pas la leçon ! Je vous ai écoutée, entendue et je vais vous répondre !

Madame MASSE.- Vous me rassurez. Donc ce que je voulais savoir : aujourd'hui, nous avons tous conscience des difficultés que rencontrent ces deux associations pour mettre en place au moins leurs grosses manifestations annuelles, sur le plan de la sécurité et sur le plan des finances, le nerf de la guerre. Aujourd'hui ou demain, le Conseil Départemental, porté par Christophe MASSE, a attribué des subventions spécifiquement justement au « Roudelet Felibren » pour l'organisation du festival international. C'est important. Mais je pense qu'il faut plus de transparence dans cette convention

d'objectifs, que je voterai sans problème, mais j'aimerais vraiment un peu plus de transparence là-dessus et à un moment donné, que vous me disiez s'il y a aura une ligne budgétaire spécifique à chaque mission que vous avez notée dans la convention, et surtout si toutes les demandes de cette association sur ses finances et ses subventions portent sur toutes ces manifestations. Merci.

Monsieur RAVIER.- Ne vous inquiétez pas, Mme MASSE !

Madame MASSE.- Je ne suis pas inquiète.

Monsieur RAVIER.- Nous n'allons pas vous voler votre Saint-Eloi ou votre groupe Saint-Eloi ! Je sais bien qu'il s'agit là de ce que vous considérez être votre propriété privée, "défense d'entrer", "défense de toucher" ! Mais nous entretenons de très bonnes relations, j'ai eu le plaisir de participer, et à leur invitation, à leur assemblée générale il y a une semaine, au cœur de Château-Gombert, au Cercle Saint Amour. Vous n'y étiez pas, mais il y avait le reste de la famille, cela remplissait quelques chaises.

Madame MASSE.- Ils sont Gombertois !

Monsieur RAVIER.- Le Marseillais est partout chez lui à Marseille ! Le Gombertois est donc le bienvenu à Château-Gombert, surtout pour les fêtes traditionnelles qui y ont présentées chaque année pour le plaisir de tous, en tout cas de beaucoup, de moi en particulier, cela suffit à mon bonheur.

Et nous avons donc souhaité aider ces deux associations, qui ont de plus en plus de mal à obtenir des financements. Et nous souhaitons bien sûr, nous ne nous mêlons pas de leurs affaires, c'est à elles d'essayer de trouver, ici et là, encore quelques institutions qui veulent bien mettre la main à la poche, et pas simplement pour la politique des cités de la ville. Parce qu'il n'y a pas que les cités dans la ville, il y a aussi les noyaux villageois qui souffrent et pour lesquels on donne, comme ça, quelques miettes, parce que cela ne constitue plus le réservoir électoral pour certains. Nous, nous continuons à vouloir les aider dans le cadre de la loi, Mme MASSE, je vous rassure.

Concernant l'aspect financier, nous sommes soumis aux règles de la comptabilité publique, et nous n'en sortirons pas. Il n'y a aucune crainte à avoir.

Il s'agit d'un partenariat, vous avez rappelé, avec le groupe Saint-Eloi et le Roudelet Felibren : tout sera fait dans les règles de l'art. Nous les épaulerons, nous les soutiendrons dans les manifestations qu'ils organisent traditionnellement depuis de nombreuses années. Et nous les soutiendrons du mieux que nous le pourrons, dans le domaine financier, en participant au financement ou à la mise en place et à l'exécution de ces rendez-vous culturels. Je ne vois pas ce qu'il y a de soupçonneux. Je trouve curieux, Mme MASSE, que vous ayez ainsi de telles craintes.

Nous apporterons toute l'aide logistique. Parce que maintenant, pour organiser cette fête traditionnelle de la Saint-Eloi qui se passe sur la voie publique, il faut louer les barrières, il faut payer les policiers municipaux. Bien sûr on les paie déjà dans nos impôts, mais là il faut payer davantage. Il faut payer la location des poubelles, etc. Tout se paie désormais. Et les caisses de la Ville étant dans l'état que l'on connaît, chaque sou est bon à prendre. Mais cela étrangle les associations, et nous avons décidé de les aider.

Madame CORDIER.- (*Début d'intervention inaudible*) Eh bien, moi, je ne pourrais plus, non pas par mesure de rétention, mais par mesure d'économies pour la Ville de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Chacun prend ses responsabilités ! (*Rires.*) C'est un partenariat.

Monsieur MARI.- En tout cas, on a découvert que M. FILLON avait Anne MEAUX et que M. RAVIER avait Mme Christelle HARMS pour passer les petits messages en temps réel.

Monsieur RAVIER.- C'est bien normal, je ne peux pas tout connaître. Ce que j'observe au Conseil Municipal, c'est que le Maire de Marseille reçoit des notes de son Directeur de Cabinet du Directeur des Services. C'est normal, le Maire de Marseille ne peut pas avoir tout en tête, même après 50 ans de vie politique. Et c'est la même chose à la Métropole. Ce matin, le Président TEISSIER a reçu quelques informations de ses collaborateurs. Qu'y a-t-il de scandaleux à ce que la Directrice de

Cabinet me rappelle certains points ? Je ne peux pas me souvenir de tout et, dans une volonté de parfaite information, je vous les transmets.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Et les animations dans le rapport sont clairement énoncées : participation aux festivités de Noël, vide-grenier de la Saint-Eloi, fête de la Saint-Eloi, Folklore festival, Concours des crêches. Donc quelques animations, quelques festivités et traditions que nous soutiendrons, avec toute notre volonté et notre passion pour la culture provençale. Je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 17-43 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 17-44 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et le Groupe Saint-Eloi de Château-Gombert, sis Cercle St Amour, 4, rue des Brus - 13013 Marseille.

Monsieur RAVIER.- Je mets aux voix le second rapport.

LE RAPPORT N° 17-44 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Nous finissons sur une belle unanimité. Voilà la République unie ! Le « voter ensemble », c'est merveilleux.

ADDITIF 2 RECU MARDI 28 MARS 2017- RAPPORTS NON ENROLES

RAPPORT 17-30645

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Balustre - Phocéenne d'Habitations - Réhabilitation de 363 logements dans le 13^e arrondissement.

RAPPORT 17-30653-

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Domaine de la Tarasque - Logirem - Construction de 45 logements dans le 14^e arrondissement.

RAPPORT 17-30620-

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions d'investissement à différentes associations - Secteur musique - Approbation des affectations d'autorisations de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et les associations Souf Assaman AC Guedj Le Moulin, l'Espace Culturel Méditerranée, Arts et Musiques en Provence.

RAPPORT 17-30671-

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • Modification de tarification sur le domaine public.

RAPPORT 17-30626-

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2017 aux associations culturelles - 2^e répartition - Approbation des avenants et des conventions conclus entre la Ville de Marseille et diverses associations

RAPPORT 17-30368-

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Aide au fonctionnement de l'Etablissement Public Caisse des Ecoles - Crédits budgétaires 2017.

Monsieur RAVIER.- Merci de votre présence, merci encore une fois aux Services et au Cabinet ! Merci aux habitants et aux associations qui se sont déplacés ! Passez une excellente fin de journée ! Et vive la France !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 30, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *